



Félix Tshisekedi attendu ce lundi 23 octobre à Lubumbashi

FÉLIX TSHISEKEDI

Saut périlleux
vers Lubumbashi

Initialement prévue pour le 21 octobre, l'arrivée de Félix Tshisekedi à Lubumbashi a finalement été repoussée à ce 23 octobre. Le chef de file du Raspop/Limete (la principale plate-forme de l'opposition) entend capitaliser cette sortie, première étape d'une longue tournée censée l'amener dans les vingt-six provinces du pays. C'est sans compter avec le maire de la ville de Lubumbashi qui,

nonobstant la lettre de demande d'autorisation lui transmise, veut jouer au dur. L'autorité urbaine réitère l'interdiction des manifestations à caractère public dans sa juridiction. Aucune manifestation ne pourra être organisée sans son autorisation écrite avec accusé de réception, sept jours avant. Et si l'opposant bravait l'interdit ?

Page 4

SANCTIONS CIBLÉES DE L'UE

Bénéficiaire d'un
« visa territorial »,
Lambert Mende
à Bruxelles

Lambert Mende

Le ministre de la Communication et des médias séjourne depuis le 19 octobre en Belgique alors qu'il est sur la liste noire de personnalités congolaises sanctionnées par l'Union européenne (UE). Selon une certaine opinion, la dérogation accordée à l'officiel congolais par les autorités belges est de nature à affaiblir les sanctions européennes prises contre quelques autorités congolaises à la base du blocage du processus électoral et des violations des droits fondamentaux des Congolais. Notons que parmi les mesures imposées par ces sanctions européennes figure l'obligation pour les États membres de l'UE « d'empêcher l'entrée ou le passage en transit sur leur territoire des personnes visées ».

Page 5

PROJET DE TRANSPORT MULTIMODAL

La RDC sollicite la prolongation du délai



Une vue des participants à la réunion

La réunion tenue le 20 octobre a été sollicitée par le coordonnateur de la Cellule d'exécution du projet de transport multimodal (CEPTM) auprès du président par le vice-Premier ministre et ministre chargé des Transports et

voies de communication, José Makila. Au cours de cette réunion, la RDC a sollicité de la Banque mondiale la prolongation du PTM et le pays attend la non-objection de la part de l'institution de Bretton Woods. Notons que la CEPTM,

par son unité de projet basée à Lubumbashi, s'est investie avec succès dans les opérations d'appui à l'exploitation « coûts opérationnels » de la SNCC, pour un montant total de 134 930 552 millions de dollars.

Page 5

LINAFOOT

Les clubs approuvent la mise sur pied
d'une commission de gestion

Les équipes engagées à la 23e édition du championnat national de football sont favorables à la nomination de la nouvelle structure à la Ligue nationale de football (Linafoot) par la Fédération congolaise de football association pour une durée de deux ans.

Elles demandent à la commission de gestion dirigée par Mwehu Beya Kofela de respecter la mission lui assignée d'organiser le championnat et les élections qui doivent mettre en place un nouveau comité de gestion. Les sociétaires souhaitent égale-

ment avoir une réunion avec les nouveaux dirigeants en vue de discuter sur un certain nombre de points. Il s'agit, entre autres, du calendrier, de la date du début du championnat et la formule de celui-ci.

Page 6

ÉDITORIAL

AM = BHL

Tout le monde garde en mémoire ce jour funeste du mois de mars 2011 où l'écrivain français, Bernard-Henri Levy (BHL), paraissait dans les rues de Benghazi, cheveux au vent et chemise blanche largement ouverte sur le torse, en appelant les Libyens à se débarrasser du «Guide» Mouammar Kadhafi pour conquérir par les armes la liberté qui leur faisait défaut. Et tout le monde mesure, six ans plus tard, l'ampleur de la tragédie que ce genre d'action, savamment orchestrée par un riche «bobo» du Quartier Latin, a contribué à provoquer, plongeant la nation libyenne tout entière dans un chaos dont la très prospère Europe subit désormais le contrecoup en raison de l'afflux des migrants africains vers ses côtes.

On aurait pu penser que les intellectuels de tous les continents qui vivent confortablement en Europe tireraient les leçons de la tragédie libyenne qui se joue sous leurs yeux et dont ils sont largement responsables. Mais il n'en est rien comme le montre l'appel au meurtre que l'écrivain congolais, Alain Mabanckou (AM), a lancé, le 14 octobre, contre des dirigeants africains depuis la Foire du livre de Francfort via la chaîne de télévision TV5 Monde. Avec, notamment, cette phrase assassine que rapportait, vendredi, notre consœur La Semaine Africaine : «*Je vais vous dire une chose : la fin des dictatures du Bassin du Congo est proche. Les signes sont annonciateurs, nous sommes dans une époque de l'apocalypse... Trente ans de dictature, il faut passer à autre chose*».

La parenté AM-BHL ici soulignée n'a rien de très nouveau, ni même de très surprenant. Elle traduit, en effet, et depuis fort longtemps, l'inclination meurtrière qui conduit des intellectuels vivant dans les beaux quartiers des nations riches à prôner la violence dans les pays pauvres d'où ils sont issus. Et, tout naturellement, cette inclination, une fois popularisée, génère les pires dérives comme en ont témoigné dans le passé la Révolution française avec la Terreur et la guerre de Vendée, le Stalinisme russe ou le Maoïsme chinois. D'où cette question qui, bien évidemment, soulèvera une vague de protestations dans les milieux bien-pensants à Paris : est-il normal qu'un appel à la violence soit lancé publiquement par un professeur du très prestigieux Collège de France contre les dirigeants de pays qui s'emploient, avec l'aide des autorités françaises, à préserver ou à ramener la paix dans le Bassin du Congo ?

Le courrier de Kinshasa

DE JUBA À GOMA

La fuite des soldats perdus de Riek Machar

«**Nous sommes enfermés**»: Le «général» rebelle du Soudan du Sud, Dhiling Keah, commande une armée de plusieurs centaines de soldats démobilisés qui tournent en rond loin de chez eux, dans un camp à l'écart de Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC).

En juillet 2016, le «général» et ses troupes combattaient à Juba avec l'ex-vice-président, Riek Machar, contre les forces gouvernementales du président Salva Kiir, avant de battre en retraite à pied sur des centaines de kilomètres jusqu'en RDC. Quinze mois plus tard, cet homme de 37 ans, qui serait un cousin de Riek Machar, exerce son autorité sur des rebelles désarmés et désœuvrés. Les anciens combattants sont nourris et vêtus par la Mission des Nations unies en RDC (Monusco), dans le camp de Munigi, à une dizaine de kilomètres de Goma, sur les hauteurs qui surplombent le lac Kivu.

Assis sur un talus, derrière des grilles, une dizaine de Sud-Soudanais emmitouffés dans des anoraks et des blousons regardent passer les véhicules qui montent vers le parc national des Virunga, le volcan Nyiragongo, voire les territoires de Masisi et Rutshuru, fiefs de groupes armés congolais, bien actifs ceux-là. À l'intérieur, d'autres tuent le temps comme ils peuvent: parties de cartes, dominos, football, minuscule salle de télévision installée dans un conteneur. Au total, plus de 400 Sud-Soudanais vivent sous une trentaine de tentes. Des ex-combattants mais aussi des civils et des mineurs. Des Noer en majorité mais aussi d'autres ethnies.

Deux églises ont été improvisées sous des tentes, l'une pour les chrétiens (70% du camp), et l'autre pour les fidèles du prophète noer Ngundeng Bong. Dans sa propre tente qu'il partage avec une demi-douzaine de ses compagnons d'armes, le «général» Dhiling Keah a disposé des chaises au pied des lits de camp pour recevoir la première équipe de journalistes qu'il autorise à visiter l'endroit. De taille moyenne, ce doyen des rebelles raconte l'enfer



Des rebelles sud soudanais

de la fuite avec Riek Machar et ses hommes. La chaleur puis la pluie, les maladies, le manque d'eau et de nourriture, les bombardements... au total, 70 à 80 combattants sont morts pendant cet exode vers la RDC, affirme-t-il.

« Je pesais 42 kilos »

Les survivants ont été secourus in extremis par la Monusco. Riek Machar lui-même aurait été retrouvé à moitié mourant. «*Je pesais 42 kilos*», sourit un proche du «général», John, 27 ans, facilement reconnaissable avec son mètre 90 -pour 66 kilos désormais-, ses dreadlocks et son anglais limpide. Alors que Riek Machar a pris le chemin de l'Afrique du Sud, ses frères d'armes ont été transférés à Goma sur choix de la Monusco, à qui des experts ont pu reprocher d'agir seule et en marge du droit international.

L'arrivée à Goma des Sud-Soudanais a suscité l'hostilité, voire la psychose, auprès des habitants, traumatisés par le souvenir des camps de réfugiés hutus qui ont propagé l'onde de choc du génocide rwandais dans l'ex-Zaïre il y a 20 ans. «*Nous leur demandons de rester confinés en échange du soutien humanitaire que nous leur apportons. Nous appelons cela une restriction volontaire de liberté*», avance le numéro deux de l'ONU en RDC, David Gressly, précédemment en poste au Soudan du Sud. «*Ils ont convenu d'être désarmés et démobilisés*», pour-

suit M. Gressly. L'ONU s'est chargé de stocker les armes des rebelles - en fait, «*des vieilles pétoires*», d'après un expert. «*Cela fait un an que nous n'avons plus d'armes. Nous sommes prêts pour la vie civile*», assure le «général» Dhiling Keah.

Très politique, pesant ses réponses, il sait gré aux Nations unies d'avoir sauvé la vie de ses hommes, de les nourrir, de les vêtir, de les protéger. Mais la situation ne peut plus durer, estime-t-il, à quelques jours d'une visite en RDC et au Soudan du Sud de l'ambassadrice américaine auprès des Nations unies, Nikki Haley. L'isolement, la nourriture pas assez variée, le manque d'espace... les signes de lassitude se multiplient dans le camp d'environ 500 m de long sur 200 de large. Privés de liberté sans être prisonniers, survivant dans un camp de l'ONU sans avoir le statut de réfugiés, les soldats perdus de Riek Machar demandent leur transfert vers des pays tiers pour retrouver leurs proches: Ouganda, Éthiopie, Kenya, Soudan, voire dans un camp de réfugiés à la frontière RDC/Soudan du Sud.

Plusieurs centaines d'ex-combattants ont, d'ailleurs, pu quitter le camp de Goma parce qu'ils avaient des documents de voyage valides. Mais ce n'est pas le cas du «général» Dhiling Keah ni de John, encore moins de beaucoup de ces rebelles isolés à Goma, dans un camp de l'ONU et une sorte de vide juridique.

AFP

ADIAC

Le courrier de Kinshasa, une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila

Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni MAssela
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Comptabilité et administration : Lino-Lukombo

Caisse : Blandine Kalonji

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : 4, Avenue du port, immeuble Forescom, 1er niveau, commune de la Gombe - Kinshasa / RDC
Tél. (+243) 015 166 200

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou

Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Campoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,

Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordnatrice, Relations publiques :

Adrienne Londole

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Assistante : Sylvia Addhas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Guillaume Pigasse

Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo

Chef de service préresse : Eudes Banzouzi

Gestion des stocks : Elvy Bombete

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi. Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /

Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

ASSEMBLÉE NATIONALE

La motion contre Minaku rejetée

Les députés de la Majorité présidentielle ont voté, au cours de la plénière du 21 octobre, une motion incidentielle relevant plusieurs irrégularités dans la pétition déposée contre le speaker de la chambre basse.

Comme il fallait s'y attendre, l'Assemblée nationale a rejeté la pétition déposée par les députés de l'opposition qui visaient la destitution du président de la chambre basse du Parlement, Aubin Minaku. Une motion incidentielle votée dans une large majorité par les députés présents a suffi pour mettre un terme à la requête de l'opposition parlementaire. Sans entrer dans les détails, l'auteur de ladite motion, le député Nzekuye, a relevé le vice de procédure qui a caractérisé

la pétition déposée contre Aubin Minaku jugée non conforme aux textes régissant le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Nonobstant les raisons objectives ayant milité en faveur de l'initiation de la pétition, cette dernière avait du mal à passer dans un hémicycle numériquement constitué à l'avantage de la famille politique du chef de l'Etat. En effet, la Majorité présidentielle a fait chorus sur le rejet de la requête de l'opposition parlementaire qui, en fin de compte, n'a recueilli que cinquante-deux signatures. Accusé de bloquer les initiatives proposées par les députés de l'opposition au profit des projets de loi du gouvernement, le président de l'Assemblée nationale reste néanmoins sur son piédestal et d'aucuns



Aubin Minaku

pensent que l'initiative de l'opposition contribuerait à ce qu'il recadre sa façon de diriger et d'assurer la police des débats. L'on espère

que cette fois-ci, il sera un peu plus souple envers les motions de défiance à l'encontre des membres du gouvernement en facilitant

leur examen suivi de débats en plénière en vertu des articles 146 et 147 de la Constitution.

Alain Diasso

GRAND KASAÏ

Un plan d'assistance sanitaire d'urgence en voie d'être adopté

Le gouvernement et ses partenaires réfléchissent, à travers un forum ouvert au centre catholique Caritas par le ministre de la Santé publique, le Dr Oly Ilunga, sur les priorités sanitaires dans la partie du pays qui a connu de graves violences à la suite des attaques des miliciens Kamwena Nsapu.

Les assises vont permettre aux participants de faire une analyse rapide de la situation sanitaire dans chaque province, en se focalisant aussi bien sur les infrastructures que sur le fonctionnement du système sanitaire et de la surveillance épidémiologique. Après cette analyse des besoins, il sera question d'identifier les partenaires intervenant sur le terrain, dans le cadre de la réponse sanitaire à la crise dans chaque province, par type et par zone d'intervention et d'évaluer le niveau de coordination des intervenants opérant sur le terrain.

Il sera également question, durant ce forum, de déterminer les gaps de la réponse sanitaire à l'urgence dans chaque province et de dégager les priorités à financer par le gouvernement et ses partenaires. À la fin, les participants vont devoir adopter un plan d'assistance sanitaire d'urgence dans la région du Kasai avec comme objectif limiter au maximum la souffrance de la population et réparer le système de santé qui a été détruit. Pour le ministre de la Santé publique, la réussite de ce plan d'urgence dépendra de la capacité de tous, gouvernement et partenaires. Le Dr Oly Ilunga a, par ailleurs, rappelé que la région du Kasai a été confrontée à une situation d'insécurité causée par les affrontements entre les miliciens Kamwena Nsapu et les forces de sécurité de la République Démocratique du Congo. Cette insécurité a entraîné une situation humanitaire sans précédent, occasionnant de graves pertes en vies humaines et matérielles. La population du grand Kasai vit dans une précarité sans nom. Pour le ministre de la Santé publique, cette situation augmente le risque d'éclosion des maladies tueuses, particulièrement pour les femmes et les enfants qui sont tous vulnérables.

Aline Nzuzi

FISCALITÉ

Les autorités accablent, le secteur privé résiste

La tension est à son comble si l'on juge la teneur virulente de la récente protestation de la Fédération des entreprises du Congo (FEC) contre une série de contrôles dans plusieurs sociétés minières dans l'ex-Katanga.

L'opération est considérée comme illégale par la FEC car «ayant été effectuée en violation de l'instruction de la primature sur la cessation des contrôles tracassiers». Cependant, la pression se poursuit inlassablement sur les opérateurs économiques, rappelés à l'ordre par le ministère de l'Économie sur l'affichage obligatoire des prix et la délivrance des factures autorisées CDF et dollars américains USD. En effet, le ministre de tutelle, Joseph Kapika, a réaffirmé sa détermination à appliquer la loi dans sa rigueur. Il vient d'exiger aux organisations patronales (FEC, Copemeco, Fenapec) d'assurer le plus large écho de la dernière mesure auprès de leurs affiliés. Dans un communiqué officiel, il les a mis en garde contre toute volonté de violer les dispositions du Décret-loi n°004/2001 du 31 janvier 2001, relatif au régime des opérations en monnaies locale et étrangère, mais également de l'Arrêté ministériel du 24 janvier 1963 portant sur l'affichage et l'établissement des factures.

Quintessence des lois

L'autorité politique a insisté sur trois principes majeurs de la législation. Les transactions nationales et autres prestations de service à l'échelle nationale peuvent se dérouler en monnaies nationale ou étrangère. Toutefois, dans le cas du recours à une monnaie étrangère, l'opérateur économique doit se conformer aux modalités établies par la Banque centrale du Congo (BCC). Par rapport à l'Arrêté de 1963, tout commerçant ou gérant de maison de commerce est tenu d'afficher d'une « manière visible, lisible et sans équivoque » les prix de vente de tous les objets et marchandises exposés. Enfin, le ministère est revenu aussi sur l'obligation d'établir une facture détaillée. Quant à la fiscalité, c'est-à-dire les droits, impôts, taxes et autres redevances dus au Trésor public, ils seront payés dans la monnaie ayant fait l'objet de la transaction.

Pas de sursis pour les opérateurs économiques

Dans l'une de nos dernières livraisons, nous annonçons la ferme volonté du ministère de l'Économie nationale de démarrer le contrôle en novembre prochain, même si, entre temps, la Primature a répondu favorablement à la requête du secteur privé sur la fin des contrôles tracassiers sur l'étendue du territoire national. Seulement voilà, la décision de la primature

serait, à en croire la Fec, superbement ignorée. En dehors des régies financières, peut-on lire sur une correspondance de la Fec adressée au ministère des Finances, «les agents de la BCC s'obstinent à ne pas obtempérer à l'instruction du Premier ministre, Bruno Tshibala, de suspendre les missions de contrôle intempestif».

Le patronat national a confirmé la poursuite des «contrôles irréguliers» dans deux provinces minières du pays, le Lualaba et le Haut-Katanga, par les agents de la BCC sur la base d'un ordre de mission collectif du ministre des Finances. « Nous vous serions gré de rappeler ces agents qui, par leur obstination, bafouent l'autorité du chef du Gouvernement », s'est indignée la Fec. En l'absence d'une application effective des recommandations du forum sur le climat des affaires et la réforme fiscale, la mesure conservatoire de la Primature semble bien souffrir sur le terrain. Pour autant, la réponse ne s'est pas fait attendre. Dans une correspondance datée du 7 octobre, le ministre des Finances a expliqué que l'interprétation biaisée de cette instruction a donné une portée plus grande que celle que Bruno Tshibala a voulu lui attribuer. L'argentier national a promis de mener une campagne d'explicitation de cette mesure auprès des opérateurs économiques.

Laurent Essolomwa

DIPLOMATIE

Premier voyage de Nikki Haley en Afrique

L'ambassadrice américaine à l'ONU effectuera la semaine prochaine sa première mission sur le continent, notamment au Soudan du Sud et en République Démocratique du Congo (RDC) où les violences redoublent en dépit d'une forte présence de Casques bleus.

Annoncé en septembre par Donald Trump, «profondément préoccupé» par les «millions de vies en danger» dans ces deux pays, le voyage conduira d'abord celle qui a rang de ministre dans l'administration américaine en Ethiopie. Son séjour en Afrique durera du 23 au 28 octobre. «Outre des entretiens avec les autorités des pays visités, des responsables de l'Union africaine et des représentants de l'ONU, Nikki Haley rencontrera des hommes, femmes et enfants qui bénéficient sur le terrain de la protection et du soutien des opérations de l'ONU», indiquait, le 20 octobre, un communiqué de ses services.

Avec ce déplacement, «l'ambassadrice Haley pourra se rendre compte par elle-même du travail de l'ONU dans des pays dévastés par les conflits, avec des visites auprès de missions de maintien de la paix et de sites où oeuvrent d'autres agences de l'ONU apportant de l'aide humanitaire vitale». «J'envoie l'ambassadrice Nikki Haley en Afrique pour discuter des conflits et de leur résolution,



L'ambassadrice américaine à l'ONU, Nikki Haley

et plus important, de la prévention», avait affirmé en septembre le président américain. Au Soudan du Sud et en RDC, «nous continuons de fournir une aide humanitaire. Mais de vrais résultats pour arrêter ces catastrophes nécessitent un processus de paix dirigé par des Africains et un sincère, réellement sincère engagement de toutes les parties concernées», avait-il dit. Le Soudan du Sud est plongé depuis décembre 2013 dans une guerre civile qui a fait des dizaines de milliers de morts, alimentée par une rivalité entre le pré-

sident Salva Kiir et son ancien vice-président Riek Machar. Le conflit a éclaté seulement deux ans et demi après l'indépendance du pays acquise en juillet 2011 grâce notamment aux États-Unis. Le mois dernier, Nikki Haley avait affirmé à l'ONU qu'une récente et nouvelle initiative de paix venue des pays de la région était «la dernière chance» pour les autorités sud-soudanaises d'en finir avec le conflit. La mission de paix de l'ONU au Soudan du Sud compte quelque 14 000 Casques bleus.

Missions trop coûteuses

À l'égard de la RDC secouée par des violences meurtrières et où la situation politique est bloquée, les États-Unis se montrent de plus en plus critiques. Ils ont dénoncé, le 16 octobre, l'élection de ce pays au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU en se référant à son bilan dans ce domaine. En dépit d'un mandat expiré depuis fin 2016, le président Joseph Kabila est toujours au pouvoir et aucun calendrier électoral n'a encore été rendu public malgré de multiples pressions de la communauté internationale pour des élections «au plus tôt». La Constitution ne permet

pas à Joseph Kabila de se représenter mais l'autorise à rester à la tête du pays jusqu'à l'élection de son successeur. En vertu d'un accord avec l'opposition, le scrutin aurait dû se tenir avant fin 2017 mais la Commission électorale chargée de l'organiser parle désormais de 2019. En mars, deux experts de l'ONU, une Suédo-Chilienne et un Américain, ont été assassinés dans le Kasai (centre), un crime impuni qui devrait être évoqué par Nikki Haley. La mission de l'ONU en RDC est la plus importante de sa quinzaine d'opérations de paix dans le monde, avec environ 18 000 Casques bleus. À côté du discret secrétaire d'État, Rex Tillerson, l'ex-gouverneur de Caroline du Sud, 45 ans, jusqu'alors inexpérimentée en politique étrangère, a pris depuis janvier une importance considérable dans l'administration Trump. Parmi ses précédents voyages, celle à qui sont prêtées des ambitions présidentielles a été en Israël en juin et à Vienne en août s'enquérant auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique du respect par l'Iran de ses obligations nucléaires. Moins de deux mois avant le choix de Donald Trump de ne pas certifier que Téhéran applique bien ses engagements. Sa visite en Afrique s'inscrit dans une volonté des États-Unis de revoir l'une après l'autre toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU, jugées trop coûteuses par le plus gros contributeur au budget de l'Organisation.

AFP

RASSOP/LIMETE

Pari risqué de Félix Tshisekedi à Lubumbashi

La principale plate-forme de l'opposition entend réserver un accueil délirant à son président, ce que redoute le maire de la ville qui rappelle l'interdiction de toute manifestation publique non autorisée dans sa juridiction jusqu'à nouvel ordre.

Initialement prévue pour le 21 octobre, l'arrivée de Félix Tshisekedi à Lubumbashi a finalement été repoussée au 23 octobre. Le chef de file du Rassemblement des forces politiques et sociales (aile Limete) entend capitaliser cette sortie, première étape d'une longue tournée censée l'amener dans les vingt-six provinces du pays. Objectifs : redynamiser le Rassop, implanter son label dans tous les coins et recoins du pays et baliser la voie à une victoire électorale que la plate-forme veut plus que certaine. Le fils Tshisekedi sait que ce voyage ne sera pas une partie de plaisir. Déjà, l'envergure nationale qu'il s'est forgée, en plus de sa carrure d'un des leaders de l'opposition parmi les plus en vue, risquera de mettre un bémol à une descente qui promet des étincelles.

Au Rassop/Limete, le décor est quasi planté pour que l'accueil à réserver à Félix soit évènementiel. Meeting à la place de la gare de la SNCC ou à la place Square Forest, carnaval motorisé et autres actions de masse sont dans l'agenda de l'opposant qui entend administrer la preuve de son enracinement populaire. Mais c'est sans compter avec le maire de la ville de Lubumbashi, Jean Oscar Sanguza Mutunda, qui voudrait jouer au dur, nonobstant la lettre de demande d'autorisation lui transmise par le Rassop. Il émet un autre son de cloche en réitérant l'interdiction des manifestations à caractère public dans sa juridiction.

Des manifestations qui ne peuvent être organisées « sans l'autorisation écrite de l'autorité urbaine avec accusé de réception, sept jours avant ». Des restrictions qui imposent à Félix Tshisekedi d'adopter un profil bas en se délestant de toute action de masse (caravanes motorisées, marche, procession ou tout autre rassemblement populaire). Cette interdiction de manifestations publiques concerne toute l'étendue de cette ville du Haut-Katanga, entend-on dire. Si pour les autorités urbaines de Lubumbashi, cette mesure vise à sauvegarder le climat de sérénité qui prévaut dans la ville, le Rassop/Limete n'entend pas de cette oreille et veut réserver un accueil délirant à son leader. « La RDC est dans le régime d'information et non d'autorisation de manifestations publiques », rassure-t-on du côté de cette famille politique qui dénonce une forme d'asservissement de l'opposition à qui le pouvoir refuse d'accorder le moindre espace d'expression. En cas de persistance du Rassop à passer outre ces mesures du Conseil urbain, des rixes entre manifestants et forces de l'ordre sont à craindre.

Alain Diasso



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

LE COURRIER DE KINSHASA

BON PLAN!

RECRUTEMENT



Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES
rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
Avenue des Douanes n°4
Kinshasa, Gombe - RDC

PROJET DE TRANSPORT MULTIMODAL

La RDC sollicite la prolongation du délai

La réunion tenue le 20 octobre a été sollicitée par le coordonnateur de la Cellule d'exécution du projet de transport multimodal (CEPTM) auprès du président par le vice-Premier ministre et ministre chargé des Transports et voies de communication, José Makila. Elle a notamment permis d'harmoniser les points de vue de toutes les parties prenantes de la RDC et de dégager ainsi une position unique à soumettre à la Banque mondiale.

La rencontre tenue le 20 octobre au cabinet du vice-Premier ministre et ministre des Transports et voies de communication a permis de dégager une position unique à soumettre à la Banque mondiale (BM), de qui le pays bénéficie d'un financement pour soutenir ledit projet. Cette rencontre a également permis d'harmoniser les points de vue pour arriver à ce résultat. Dans la restitution devant la presse, la ministre du Portefeuille, Vivine Mumba Matipa, qui a été parmi les participants, a noté qu'au cours de cette réunion, par le biais du ministre des Finances, la RDC a sollicité de la BM la prolongation du PTM et le pays attend la non-objection de la part de l'institution de Bretton Woods.

Il ne faut pas laisser le bateau couler près de la rive

À l'issue de cette réunion, le coordonnateur de la CEPTM, Zacharie Dakahudyno Wakale Minada, qui a sollicité cette rencontre auprès du vice-Premier ministre et ministre chargé des Transports et communications, a noté le parcours effectué par ce projet qui a commencé en avril 2010 et dont la date de clôture est prévue pour le 30 juin 2018. Fort des réalisations de ce projet, le coordonnateur du CEPTM se réjouit de cette volonté du gouvernement congolais de solliciter le prolongement de ce projet. « *Le projet a évolué malgré les différentes difficultés. Parmi les points que j'ai fait inscrire à l'ordre du jour de la réunion, il y avait le problème de la date de clôture du projet. Le délai qui nous reste, au 30 juin 2018, est insuffisant pour terminer le travail commencé* », a-t-il fait remarquer, en notant qu'il serait incompréhensible de laisser couler le bateau près de la rive.

Zacharie Dakahudyno Wakale Minada a, par ailleurs, noté que bien avant cette réunion, les ministres qui interviennent dans ce secteur avaient déjà introduit les demandes écrites pour proposer la rallonge du délai de ce projet. « *Le ministre des Finances venait nous dire tout à l'heure qu'au retour de sa mission à Washington, auprès de la BM, on l'a rassuré que la requête était en cours d'examen et qu'une solution positive viendra peut-être, accompagnée des mesures d'encadrement* », a rassuré le coordonnateur du CEPTM.

Il est, en outre, rappelé que cette rencontre présidée par José Makila a bénéficié de la participation du ministre du Portefeuille, Vivine Mumba Matipa, et celui des Finances, Henri Yav Mulang, ainsi que l'équipe de la CEPTM conduite par son coordonnateur, les délégués de la Copirep, le directeur général de la Société nationale de chemin de fer du Congo, etc.



Le coordonnateur du CEPTM, expliquant les motivations ayant conduit à solliciter la réunion /photo CEPTM

Des résultats probants

La CEPTM, par son unité de projet basée à Lubumbashi (UPL,) s'est investie avec succès dans les opérations d'appui à l'exploitation « coûts opérationnels » de la SNCC, pour un montant total de 134 930 552 millions de dollars. « *Cet appui a permis à la SNCC d'éviter l'arrêt de ses activités* », note-t-on. Ce financement a également permis la réalisation des investissements en matériel roulant et sur la voie. Sur l'ensemble des investissements réalisés, les principales acquisitions sont 790 km des voies en cours de réhabilitation sur un objectif de 1 473,5 km ; 7 locomotives de lignes réhabilitées sur 8 prévues ; 4 locomotives de manœuvre réhabilitées sur le 5 prévues ; 24 tracteurs de voies réhabilités sur le 25 prévus ; 525 wagons commerciaux réhabilités sur les 600 prévus ; 18 nouvelles locomotives diesels électriques.

Les résultats essentiels de ces investissements sont notamment l'augmentation de la capacité de traction de la SNCC, ayant permis d'évacuer toutes les charges restantes qui entraînaient aux principales gares, soulageant ainsi les opérateurs économiques qui étaient pénalisés ; la réduction considérable des temps de rotation : 7 jours au lieu de 14 auparavant entre Lubumbashi-Mwene-Ditu- Lubumbashi ; 8 jours au lieu de 16 entre Lubumbashi- Kananga-Lubumbashi ; ainsi que l'extension de la desserte sur des parcours de plus en plus longs.

Sur le plan social? 4355 agents de la SNCC retraités ont touché leurs allocations uniques de retraite successivement en 2011 (2267 agents), 2013 (1607 agents) et 2014(475 agents). Soit 37% de réduction du personnel de la SNCC qui est passé de plus ou moins 11684 agents en avril 2011 à 7 300 agents à fin décembre 2015. Ce qui a entraîné une réduction de la masse salariale de 23 %.

L'Unité de projet basée à Kinshasa s'est, elle, investie avec succès à l'installation des matériels pour la gestion et la surveillance de l'espace aérien de la RDC et des équipements d'aide à la navigation aérienne. Elle va permettre d'assurer une couverture de surveillance de 30% de l'espace aé-

vedettes hydrographiques livrées en 2013 pour le compte de la CVM devraient-elles être mises en service en juin 2017 après la fourniture des équipements complémentaires pour leur opérationnalité. Cette mise en service devrait permettre de rationaliser les opérations de dragage, aug-

au profit de Pointe-Noire.

Dans le secteur des voies navigables, des albums de navigation sont produits et rendus disponibles pour les navigateurs sur les rivières étudiées (Mongala, Lua, Kindu- Ubundu, Kongolo-Bukama, Kwilu, Sankuru, Hait-Kasai, M'fimi, Lukenie, Ruki, Busira, Tshuapa) et les signaux de balisage vont suivre. Les études menées dans le cadre du projet ont donné des pistes pour améliorer la régulation du sous-secteur de transport aérien qui est déjà engagée à travers l'Autorité de l'aviation civile dont les capacités sont manifestement en cours de renforcement, ce qui va lui permettre de relever le niveau de la surveillance continue des conditions de sécurité et de sûreté de 27 % actuellement à 60 % en 2017 et sortir la RDC de la liste noire de l'Union européenne. Pour la facilitation du commerce international, le PTM exécute les travaux d'aménagement d'une salle d'attente et des zones de passage et contrôle documentaire au Beach Ngobila à Kinshasa. Le bâtiment a été remis au bénéficiaire la SCTP. Le résultat essentiel atteint est la simplification des formalités par l'installation des scanners et la suppression des fouilles systématiques, ainsi que l'amélioration du confort des voyageurs.

Lucien Dianzenza

rien national et accroître les recettes de survol de 50%. Aussi les deux

menter les profondeurs et arrêter le délestage des navires de haute mer

SANCTIONS CIBLÉES DE L'UE

Bénéficiaire d'une «dérogação», Lambert Mende à Bruxelles

Le ministre de la Communication et des médias, porte-parole du gouvernement séjourne depuis le 19 octobre en Belgique alors qu'il est sur la liste noire des personnalités congolaises interdites dans l'espace Schengen.

Le déplacement du porte-parole du gouvernement congolais a suscité un tollé dans les milieux de l'opposition et de la société civile qui ne comprennent pas qu'une personnalité visée par des sanctions de l'Union européenne (UE) puisse accéder dans les pays de l'UE sans être inquiétée. En effet, Lambert Mende Omalanga séjourne dans la capitale belge et pourrait y rester pendant au moins trois à quatre jours, à en croire des indiscrétions.

Au-delà de diverses spéculations et interprétations que ce voyage inattendu a inspirées dans le chef de ses détracteurs, il ressort que l'officiel congolais a reçu une dérogation des autorités belges. Ces dernières ont accepté, pour des raisons humanitaires, d'accorder au ministre qui se rendait en visite familiale, un visa territorial d'une semaine. « *Donc, il ne sera qu'en Belgique. Sa mère est malade et en plus sa maman a la nationalité belge. Mais le ministre va également profiter de l'occasion pour se défendre auprès de certaines institutions à Bruxelles au sujet des sanctions contre lui* », a avancé une source proche du ministre. Information confirmée par Matthieu Branders, porte-parole adjoint du ministère belge des Affaires étrangères, qui précise que « *le régime des sanctions prévoit un certain nombre de dérogations, notamment pour des raisons humanitaires* . »

Ce voyage en Belgique de Lambert Mende, interdit autant que huit autres dirigeants congolais d'accès dans l'espace Schengen après les sanctions leur infligées par l'UE, n'est pas du goût des signataires du Manifeste du citoyen congolais Esili, signé récemment à Paris, en France. Ces activistes des droits de l'Homme militant au sein de ce mouvement citoyen ont estimé, par le biais d'un communiqué, que la dérogation accordée au ministre Mende par les autorités belges est de nature à affaiblir les sanctions de l'UE prises contre quelques autorités congolaises à la base du blocage du processus électoral et des violations des droits fondamentaux des Congolais. Ils ont appelé l'UE et particulièrement la Belgique, « *à mettre fin à ces dérogations qui risquent de radicaliser les personnes sanctionnées et de les pousser à entraver le processus électoral et à violer systématiquement les droits fondamentaux des Congolais* ». Tout en plaidant pour une application rigoureuse des sanctions ciblées, les signataires du Manifeste « *Esili* » ont par ailleurs plaidé « *pour que le nom du président Kabila et certains membres de sa famille qui sapent le processus électoral soient élargis sur la liste des officiels congolais sous sanctions* ».

Pour rappel, Lambert Mende fait partie, depuis le 29 mai 2017, de la short-list des personnalités du régime congolais sous le coup de sanctions de l'UE qui l'accuse de mener « *une politique répressive envers les médias* » et « *d'avoir fait obstacle à une solution consensuelle et pacifique en vue de la tenue d'élections en RDC* ».

Alain Diasso

PORTRAIT.

Mpay Kemboly, l'égyptologue congolais

Le doyen de la faculté de philosophie de l'université Loyola du Congo est, depuis 2010, membre du secrétariat du Supérieur général des Jésuites pour le dialogue œcuménique et les relations interreligieuses au sein de la Curie jésuite à Rome (communauté des jésuites). Dans ce secrétariat, composé de 9 jésuites, il s'occupe des relations entre le christianisme et les religions africaines ou religions locales.

Docteur en égyptologie de l'université d'Oxford, le père Mpay Kemboly est professeur de philosophie à l'université Loyola du Congo et au département des sciences historiques de l'université de Kinshasa, où il enseigne une partie d'égyptologie. L'auteur de l'ouvrage « La question du mal dans l'Égypte ancienne » est également professeur à temps partiel à l'université catholique du Congo. Après ses études secondaires au collège Bonso-mi à N'djili, il a effectué son noviciat au Rwanda pendant deux ans. Par la suite, il est rentré en République Démocratique du Congo où il a effectué trois ans de graduat et ensuite deux ans de philosophie à la faculté de philosophie Saint-Pierre-Canisius, entre 1992 et 1994. Après les périodes probatoires jésuites, le père Mpay rejoint Rome pour effectuer le premier cycle de théologie à l'université pontificale grégorienne entre 1995 et 1998. En deuxième année, il s'inscrit, de manière exceptionnelle, à la faculté des langues orientales de l'institut biblique de Rome, où il a étudié l'ancien égyptien et

le copte. Après trois ans de graduat en théologie, il intègre l'université d'Oxford, en Angleterre, pendant deux ans (1998-2000) et travaille sur le thème « La violence et la protection dans les plus vieux textes de l'Égypte ancienne, surtout le texte des pyramides », lors de son master en égyptologie, qui était rattaché au département « Ancien proche orient et Égypte ancienne ». Après le master, le père Mpay s'inscrit au doctorat, qu'il effectue pendant 5 ans. « J'ai travaillé sur la question du mal dans l'Égypte ancienne depuis les textes datant du 24^e siècle avant Jésus-Christ aux textes du 2^e siècle après Jésus-Christ », explique-t-il. En 2006, celui-ci est nommé professeur à la faculté de philosophie Saint-Pierre-Canisius à Kimwenza et occupe en même temps le poste de directeur-adjoint de la bibliothèque, avant d'en devenir directeur, poste qu'il occupera pendant 7 ans, jusqu'en 2015. « Pendant ce temps, j'étais professeur visiteur ailleurs. En 2008, notamment, j'ai été professeur de la faculté de philosophie d'Arrupe au Zimbabwe et j'ai également enseigné à notre Institut de philosophie saint-Paul



de Madagascar; à Antananarivo. Je suis doyen depuis 2014, j'en suis à mon deuxième mandat », fait savoir le père jésuite.

L'égyptologie comme passion.

Pour le père Mpay Kemboly, l'égyptologie est une passion. « J'ai fait la philosophie africaine, comme tout autre étudiant au graduat, je n'ai pas été très content du traitement que l'on a fait de la pensée africaine. Je l'ai fait par passion car

je voulais être libre. Je ne voulais pas ignorer tout ce que les Africains ont fait. La philosophie, telle que je l'ai apprise, était beaucoup plus une louange de ce que les occidentaux avaient réalisé. Or, nous avons appris que l'Égypte était la plus vieille civilisation de l'Afrique et l'une des vieilles civilisations au monde. Je trouvais important, pour nous Africains, de nous approprier ce passé légitime africain pour nous aider à être libres. Au-delà de cette démarche intellectuelle, c'était surtout

un parcours de vie, une longue marche de liberté et de fierté », explique le jésuite. Ce parcours académique en égyptologie lui permet d'être, depuis 7 ans, l'un des plus proches conseillers du Supérieur général des jésuites sur la question des relations entre le christianisme et les religions africaines ou religions locales. « Je réalise un travail de monitoring sur ce qui se passe dans la Compagnie de Jésus et en Afrique. J'organise une banque de données et apporte des informations. Mais nous devons également répondre à certaines questions soulevées par le père général, notamment sur un sujet tel que le fondamentalisme religieux ou culturel », fait savoir l'égyptologue congolais. Pour ce dernier, les religions traditionnelles africaines ne doivent pas être abordées de la même manière que les autres religions car l'élément culturel y est assez présent. « Nous n'avons pas de religions très missionnaires. Chez nous la religion est une manière de vivre, de nous rapporter aux êtres, aux choses, aux mots et aux personnes. Il faut un appareillage conceptuel et épistémologique assez fin et subtil pour comprendre ce qui se passe même dans les religions chrétiennes indépendantes », conclut le père Mpay, tout en rappelant que parler de religions traditionnelles africaines n'équivaut pas à parler de quelque chose qui est dépassée.

Patrick Ndongidi

LINAFOOT

Les clubs approuvent la mise sur pied d'une commission de gestion

Les équipes engagées à la 23^e édition du championnat national de football sont favorables à la nomination de la nouvelle structure à la Ligue nationale de football (Linafoot) par la Fédération congolaise de football association (Fécifa) pour une durée de deux ans.

Dans une déclaration du 11 octobre, les clubs avaient refusé de débiter le championnat avec un comité de gestion en fin de mandat. En effet, cette structure dirigée par JeefKapondo est en fin d'exercice et devait convoquer une assemblée générale extraordinaire électorale. Revenant sur leur décision, les clubs demandent à la commission de gestion dirigée par Mwehu Beya Kofela de respecter la mission lui assignée d'organiser le championnat et les élections qui doivent mettre en place un nouveau comité de gestion endéans

deux ans.

Les sociétaires souhaitent également avoir une réunion avec les nouveaux dirigeants en vue de discuter sur un certain nombre des points. Il s'agit, entre autres, du calendrier, de la date du début du championnat et la formule de celui-ci. Ces équipes sont aussi préoccupées par le respect par la Linafoot de leur représentation aux assemblées générales, conformément aux articles 29 et 30 des règlements généraux sportifs et l'article 14 des statuts de la Fécifa. Elles tiennent à ce que la Linafoot revienne sur le barème de sanctions adopté par l'Assemblée générale de la Fécifa, au lieu de continuer à appliquer l'actuel barème dont les amendes étouffent les clubs.

Quant à la Commission de gestion, elle serait favorable à rencontrer les clubs afin d'aborder et harmoniser les vues sur des aspects orga-



Mwehu Beya, président de la commission de gestion de la Linafoot (photo foot.cd)

nisationnels avant le coup d'envoi du championnat qui a été reporté au 12 novembre. Celui-ci avait été fixé au départ au 20 octobre par l'ancien comité de gestion.

L'on rappelle que la Fécifa a institué une commission de gestion en remplacement du comité de gestion à la Linafoot. En clair, il n'y a pas eu d'élection pour le renouvellement de cet organe. La commission de gestion instituée dispose de deux ans pour accomplir la triple mission de mettre en œuvre de nouvelles orientations du championnat national, d'envisager les modalités du nouveau format de cette compétition et de créer la Division 2 ainsi que d'appliquer les exigences de la Confédération africaine de football sur le système d'octroi des licences des clubs. Il y a aussi, naturellement, l'organisation de l'élection d'un nouveau comité de gestion.

Martin Engimo

SAHEL

Ahmedou Ould Abdallah. «La présidence française du Conseil de sécurité peut aider à faire aboutir les demandes des pays visités»

Invité de la revue de l'Institut des relations internationales (Iris), le 19 octobre, l'ancien haut fonctionnaire des Nations unies, Président du Centre pour la stratégie et la sécurité dans le sahel sahara (Centre4s), a présenté les enjeux du Conseil de sécurité dans la région.

Sous la présidence française, le Conseil de sécurité va visiter des Etats du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Ces pays vivent une crise sécuritaire depuis 2005, année des premières grandes prises d'otages occidentaux et année des attaques armées d'envergure contre les forces de sécurité nationales. Un espace de transit où les trafics divers, en particulier de drogues, de cigarettes et d'êtres humains, se sont progressivement généralisés.

Après un rappel historique des différentes descentes du Conseil de sécurité sur le terrain en Afrique de l'ouest, aujourd'hui stable, Ahmedou Ould Abdallah a espoir d'une

paix dans le Sahel, malgré plusieurs crises simultanées. La première est la crise sécuritaire. Elle résulte des attaques des mouvements djihadistes. Puis une crise interne aux pays concernés qui alimente la précédente.

Il observe que «les gouvernements se comportent comme si la situation de leur pays était normale». À ces deux déficits s'ajoute un troisième: le déni des réalités, conforté par «une propagande insidieuse et quasi officielle qui attribue l'origine des difficultés des pays et leur gravité à des forces extérieures. Un euphémisme pour désigner ceux qui viennent au secours de nos pays!».

Au lieu d'appeler à la solidarité avec les alliés extérieurs qui combattent un ennemi commun et d'aider à une plus grande efficacité des troupes nationales et internationales, des campagnes sont menées à travers plusieurs États pour

«Une fuite en avant qui ne sert que des intérêts politiques immédiats».

démontrer la connivence entre djihadistes, rebellions et les forces extérieures bilatérales et multilatérales, constate-t-il. C'est donc dans cet environnement de suspicion que la délégation du Conseil de sécurité se rendra dans les pays du G5 Sahel. «Pour les pays affectés par une crise multidimensionnelle, et pour leurs

alliés extérieurs, la priorité doit être de créer de solides fronts internes capables de venir à bout d'un adversaire déterminé et qui ne cesse de prendre plus de place et plus de poids», a dit Ahmedou Ould Abdallah, excédé par la diabolisation injuste des alliés mais surtout «une fuite en avant qui ne sert que des intérêts politiques immédiats». Les gouvernements nationaux ne peuvent utiliser les partenaires extérieurs pour se décharger des responsabilités qu'ils ont vis-à-vis de leurs citoyens, a-t-il rappelé.

Pour lui, les Etats du G5 Sahel et leurs alliés doivent s'atteler à réaffirmer à la délégation leurs priorités et s'y conformer. Il s'agit, avant tout, de mettre fin à l'insécurité à travers des mesures dont l'action militaire est un élément essentiel et «de

cesser de minimiser et encore moins de diaboliser». Il milite aussi pour la «détribalisation de l'administration et les forces de sécurité» et invite les pays visités à un front commun et non «d'exposer leurs alliés à la vindicte populaire».

Il est opposé à toute marginalisation. Pour les gouvernements visités, il pense que ces rencontres avec le Conseil de sécurité permettront de présenter des explications convaincantes. Convaincu que le financement des forces du G5 Sahel, des troupes de l'ONU et des mesures d'accompagnement se jouera au cours de cette visite. Ahmedou Ould Abdallah pense que la présidence française du Conseil de sécurité peut aider à faire aboutir les demandes des pays visités.

Noël Ndong

VIENT DE PARAÎTRE

Paul Gustave Leckaka Peya publie cinq livres sur la fortification de la foi chrétienne

Le délégué des finances de l'ambassade du Congo en Chine et pasteur de l'église Tabernacle «Semence du Miracle» a mis sur le marché du livre chrétien un coffret de cinq ouvrages dans lesquels il démontre comment le chrétien peut opérer des miracles lorsqu'il se sert, avec foi, des sept esprits de Dieu.

Ce coffret comprend cinq titres : «Opérer selon les sept esprits de Dieu» ; «La bénédiction de la porte ouverte sans limite» ; «Comprendre les réalités du combat spirituel» ; «Savoir utiliser toutes les armes du combat spirituel» et la «Nouvelle identité d'enfant de Dieu, base du combat spirituel».

En s'appuyant sur les enseignements et témoignages tirés de la Bible, Paul Gustave Leckaka Peya est parvenu à conclure qu'une foi sans espérance est nulle. Il veut ainsi exhorter les chrétiens à comprendre qu'ils sont en combat perpétuel avec le diable. De ce fait, a-t-il déclaré, la persé-

véance dans la prière et la foi en Jésus christ constituent les seuls moyens de parvenir à remporter

nément appelée la nouvelle naissance.

Notons que sur la deuxième de



les victoires sur les forces maléfiques. «On ne peut pas espérer gagner des combats spirituels si on n'est pas en communion avec Dieu», a-t-il expliqué.

En outre, il a exhorté les chrétiens à parvenir, par la force de leur foi et la communion avec Dieu, à déterminer leur nouvelle identité spirituelle réelle commu-

couverture de ces ouvrages, on peut lire que l'auteur de ce coffret a un don particulier de docteur des «Ecritures saintes». Il est un conférencier qui organise des séminaires, des conventions et des croisades à travers le monde. Sa vie est un témoignage de la bénédiction sans limite du paiement de la dîme.

Roger Ngombé

EXPOSITION

CHRISTA'S une galerie d'art africain à Copenhague

Tout comme Paris, capitale de l'art africain par excellence, Copenhague, à sa manière, présente de bonnes références de l'art venu droit du Bassin du Congo et d'ailleurs en Afrique.

Au commencement de la vitrine au Danemark, une rencontre et un coup de cœur pour l'art africain de Ragnar G. Norddhal, alors qu'il était en mission d'Etat en Afrique du Sud. «A l'issue de ma séance de travail avec Desmond Tutu, j'ai visité le Musée national d'Afrique du Sud»,

raconte l'actuel consul du Burundi et Danemark. Et de confier que «j'ai été stupéfait et captivé par l'originalité des œuvres. Quelques jours plus tard, j'ai rencontré un grossiste d'art africain. Le lendemain, j'ai tout de suite informé mon épouse sur la probable orientation culturelle à donner à notre vie commune».

La galerie CHRISTA'S a été fondée en 1997. Pour la première exposition, une centaine de pièces en exposition-vente ont été acquises. «Certes les œuvres exposées dans CHRISTA'S datent d'après les années 1900», confie le galeriste. «Mais, précise-t-il, l'art africain demeure en plein essor. Il y a Paris avec les artistes de renom Gauguin, Pablo Picasso ou Matisse, mais l'art africain intéresse aussi les autres capitales européennes. Comme le prouve la création à l'époque de «CoBrA» qui alliait Copenhague, Bruxelles et Amsterdam».

«L'art africain a encore de beaux jours».

Rose-Marie Bouboutou



Ragnar G. Norddhal, consul du Burundi au Danemark, et fondateur de la Galerie Christa's (DR)



SALARIES

Ouverture des inscriptions en cours du soir :


- 3^{ème} Année Bachelor ;
- Masters (MBA, MRH, MCG, MQHSE, MMO, MCLS, ...).


Diplômes Français

Tel : 06 638 85 87 ; 04 43 148 27 E-mails : escicinfo2013@gmail.com / escicinfo2013@escic-cg.com ; Site : www.escic-cg.com

Bienvenue
à
MAYOMBE ARENA HOTEL
Pointe Noire
Centre-ville







Réservez votre chambre à partir de 40.000 F. CFA à Mayombe Arena Hotel
Centre-ville derrière la Tour Mayombe
Tel: 06 615 34 43 / 06 865 56 28

IN MEMORIAM

14 novembre 2016 – 14 novembre 2017

Bientôt un an qu'il a plu au Seigneur de rappeler à lui notre regrettée journaliste émérite, Nancy France Mary Loutoumba, cheffe de service Économie au quotidien « Les Dépêches de Brazzaville ».

En cette date de triste anniversaire, notre rédaction et la famille de l'architecte Dan Dominique Lutumba s'associent à tous ceux qui l'ont connue afin d'avoir une pensée pieuse pour sa mémoire. À cette occasion, des messes d'action de grâces seront dites, tous les dimanches, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Baongo (O.C.H. La Glacière) durant la période du 22 octobre 2017 au 28 janvier 2018 aux cultes de 10 h 30'.

Notez que la messe anniversaire de l'illustre disparue est prévue pour le 19 novembre 2017.

« Ya Nancy » gravée dans nos cœurs, nous ne t'oublierons jamais !!!

NOUS AVONS PENSE A VOUS !

Formations professionnelles de qualité à votre portée

**100%
pratique**



Début des formations : 16 oct. 2017
Inscription à partir 02 oct. 2017: 10 000F

**Maintenance - Réseau informatique & Internet
Linux & Windows Server - Sécurité informatique
Programmation - Gestion projet - Bureautique**

Choisissez vos jours

- lundi à vendredi
- samedi à dimanche

Choisissez votre formation

- en groupe
- ou personnalisé

Prix abordable

35 000 à 75 000 F/mois



06 621 45 25 / 05 345 78 62

E-mail : kdcomputer2011@gmail.com

849, rue Voula Plateau des 15 ans (vers la pharmacie Jagger) Brazzaville - Congo /



LE RESEAU DES SMARTPHONES

PROMO MILLIONNAIRE

Liste des gagnants

03 octobre 2017		04 octobre 2017		05 octobre 2017	
Numéros de Téléphones	Gains	Numéros de Téléphones	Gains	Numéros de Téléphones	Gains
05 500 15 16	10 000 FCFA	05 540 42 47	10 000 FCFA	05 042 23 71	10 000 FCFA
05 600 00 69		05 603 10 49		05 065 30 54	
05 663 00 88		05 795 79 89		05 593 85 15	
05 655 20 00		04 400 32 31		04 414 15 95	
05 635 98 47		05 307 68 41		05 545 85 45	
04 049 29 01	20 000 FCFA	05 678 10 90	20 000 FCFA	05 304 01 84	20 000 FCFA
05 704 83 35		05 717 43 17		05 064 44 94	
05 532 00 59		05 712 38 10		05 657 44 40	
05 509 42 06		05 738 07 60		05 073 68 85	
05 641 41 63		05 536 86 71		05 771 67 25	
05 538 95 62	50 000 FCFA	05 741 08 63	50 000 FCFA	05 338 03 42	50 000 FCFA
05 520 12 84		05 040 57 60		05 615 57 90	
05 310 41 03		05 012 67 63		05 583 41 24	
05 551 54 63		05 368 75 82		05 516 08 12	
05 612 22 23		05 047 76 99		05 598 37 86	
050382814	100 000 FCFA	05 601 85 31	100 000 FCFA	05 550 18 32	100 000 FCFA
044620906		05 337 16 86		05 085 16 80	
053282250		05 591 44 51		05 643 16 01	
055835623		05 664 82 76		05 547 76 64	
055994364		05 345 33 03		05 521 33 33	
057035050	1.000.000 FCFA	055708347	1.000.000 FCFA	055483669	1.000.000 FCFA

BASSIN CONGO-OUBANGUI-SANGHA

Remise officielle d'un Atlas à l'Etat congolais

L'acte a été posé le 19 octobre, à Brazzaville, au siège du ministère des Affaires étrangères et des Congolais de l'étranger, sous le patronage du directeur de cabinet du ministre de l'Energie et de l'hydraulique, Yannick Lionel Nkodia.

Le document inédit, a indiqué le représentant du secrétaire général de la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (Cicos), Aboubakar Halilou, est consacré à la promotion des richesses du bassin du Congo. Sa conception, a-t-il poursuivi, a suivi plusieurs étapes. Tout d'abord l'exploitation des données disponibles à la Cicos, fruit de plus de 10 ans de collecte et de traitement de l'information sur la gestion des ressources en eau.

« En effet, la Cicos a produit des cartes à partir des données publiques recueillies dans le système d'information du bassin du Congo (Sibco). Ces cartes portent notamment sur la localisation des centrales hydroélectriques, la délimitation des sous-bassins, la répartition des grands systèmes de culture, la présentation de l'occupation du sol, etc. », a expliqué Aboubakar Halilou. Il a souligné que ces cartes constituent l'ossature sur laquelle repose le contenu de l'Atlas. Divisé en deux grandes parties, à savoir « Milieu naturel » et « Milieu humain », l'Atlas du bassin du Congo donne une vision panoramique en images des différentes richesses de cet espace: son principal fleuve et ses affluents, ses plantes, ses animaux, ses climats, ses usages (navigation intérieure, hydroélectricité, agriculture, pêche, écotourisme, etc.). Par ailleurs, à travers ces flux d'informations diversifiées, l'Atlas du bassin du Congo vise à faire connaître les ressources du bassin au grand public ; faire comprendre les enjeux de leur gestion dans un langage simple et accessible ; promouvoir l'appropriation et la participation des populations à la gestion du bassin ; promouvoir les activités de la Cicos.

Le document pourra ainsi être utilisé comme support d'appui pour les enseignements portant sur la géographie de l'Afrique centrale, aussi bien dans le secondaire qu'au niveau universitaire. En effet, les travaux de recherche des étudiants et chercheurs, qui se rapportent au développement du bassin du Congo, pourront s'enrichir des informations contenues dans cet atlas. Quelques exemplaires seront donc destinés aux bibliothèques universitaires. Par ailleurs, l'Atlas du bassin du Congo a également vocation à servir de guide aux décideurs politiques, aux industries du tourisme, aux ONG en charge de l'environnement, etc.

Comme l'a confié le directeur de cabinet du ministre de l'Energie et de l'hydraulique, « Cet Atlas qui se veut un outil de visibilité du bassin est une œuvre perfectible dont nous devons sans cesse travailler à améliorer la qualité ».

Guillaume Ondzé

TIC

Léon Juste Ibombo salue le hackathon « Hack4food »

Les lauréats du concours organisé par la communauté Fongwama et le Programme alimentaire mondial (Pam) ont échangé, le 18 octobre, avec le ministre des Postes, télécommunications et de l'économie numérique, autour d'une collaboration plus soutenue afin que l'initiative participe à l'économie numérique en plein essor.

« Samedi, nous avons visité ces jeunes qui étaient dans un hackathon de 48 heures pour mettre en place des applications destinées à booster le secteur agricole dans notre pays. Nous avons reçu les lauréats pour leur dire que le gouvernement est derrière eux », s'est réjoui le ministre, au terme de cet échange.

Événement où un groupe de développeurs volontaires se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative, sur plusieurs jours, le hackathon « Hack4food » a exploré le thème de la sécurité alimentaire et le développement durable. En deux jours de développement libre, trois lauréats se sont distingués avec des applications capables d'investir le secteur agricole congolais.

« Développer une application en 48 heures exige beaucoup d'effort et d'intelligence. Mais si en 48 heures il y a eu une application qui a pu être exécutée, que peut être réalisé en deux et six mois si les moyens logistiques sont disponibles ? », s'est interrogé Prince Youlou, coordonnateur de la plate-forme Fongwama, heureux du soutien qu'apporte désormais le ministère de tutelle à l'initiative.

Le premier lauréat de cet hackathon est Karl Obissi. Avec son groupe de développeurs, il a réussi, en 48 heures, à créer Lonatek, une application qui tire son nom



Le ministre Léon Juste Ibombo, Jean-Martin Bauer et les développeurs de la communauté Fongwama (Adiac)

de deux mots lingala : Lona et teka, en français « récolte et vend ». Il s'agit, souligne-t-il, de mettre en relation agriculteur, acheteur et transporteur.

« Il y a des agriculteurs qui après récolte ne savent pas comment acheminer les produits vers les centres qui ont en besoin. De l'autre côté, nous avons des acheteurs qui recherchent des produits agricoles. Mais au-delà de cette fonction, Lonatek sera capable de soutenir la lutte contre la faim, en facilitant les dons et actions vers des cibles », a expliqué Karl Obissi.

Présent à l'échange, le représentant du Pam au Congo, Jean-Martin Bauer, estime que l'innovation, la technologie et la science peuvent être un levier pour améliorer la sécurité alimentaire dans le pays et réduire la pauvreté. Bénéficiaire de cet hackathon, le Pam, souligne-t-il, s'associera à d'autres agences du système des Nations unies pour « faire l'incubation des projets primés afin qu'ils puissent être développés, testés sur le terrain et un jour mis à la disposition du public pour utilisation ».

Explorer des projets collaboratifs pour soutenir l'économie numérique Saluant l'initiative, Léon Juste Ibombo a expliqué que la transversalité de

l'action de son ministère requiert des collaborations florissantes capables d'enrichir le contenu congolais en terme applicatif. Pour encourager ces jeunes, le ministre a annoncé la réhabilitation d'une salle équipée en matériel informatique et une connexion haut débit au ministère pour soutenir la convergence collaborative.

Dans l'optique, bientôt, du lancement de l'appel à contribution pour l'élaboration du Plan d'action nationale de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo a invité les jeunes de Fongwama à faire des propositions pertinentes qui permettraient demain de garantir l'écosystème numérique.

S'exprimant au nom de la communauté, Prince Youlou a, pour sa part, loué l'initiative du gouvernement avant d'annoncer déjà une contribution dans ce Plan national. Elle se résume en la création, au sein des écoles, des clubs informatiques afin d'initier à la programmation à partir du collège et du lycée. Il s'agit également de maintenir les hackathons qui sont de véritables occasions de découverte de talents.

Quentin Loubou

LE FAIT DU JOUR

Pascal apprête son costume

Disons Pascal Tsaty Mabiala. Le premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads) donne dans ce que l'on pourrait appeler les prémices d'un changement de cap, mais sans doute de statut. La déclaration qu'il a rendue publique, le 17 octobre, apparentée à une rentrée politique en formalise la démarche tout tranquillement. A la tête du principal parti de l'opposition ayant des élus au Parlement, on note une refonte de son discours dictée- cela peut être une simple présomption de notre part- par les responsabilités qui attendent le chef constitutionnel de l'opposition.

Toujours est-il que si tel n'est pas le cas, il a semblé tout de même confectionner une analyse générale de la situation nationale dans la posture de quelqu'un qui veut être écouté par le plus grand nombre, par le pouvoir, l'opposition, et la société civile.

A commencer par le fait de partager les difficultés économiques et financières que connaît le pays, en s'efforçant aussi de les dépeindre avec une certaine objectivité. Dans ce chapitre, il ne s'est pas empêché, presque de bonne guerre, de pointer la responsabilité de « La mauvaise gouvernance au centre de laquelle prospère une corruption généralisée ». Le jour qu'il répétera cette exégèse à l'Assemblée nationale, sans doute se fera-t-il accrocher par ses pairs de la majorité.

Et il n'a pas laissé dire que ses propres amis de l'opposition, devenus en quelque sorte des techniciens de « la critique inlassable », avaient raison de continuer à jouer les Cassandres. Lui, préfère être optimiste, et à ce titre énonce une liste de propositions assorties de supplications à l'usage du magistrat suprême, le président de la République. Pour qui suit les discours politiques déclinés depuis l'éclatement de la crise du Pool, le 4 avril

2016, certaines de ses suggestions, Pascal Tsaty Mabiala les avait révélées au cours de ses précédentes déclarations.

En particulier cet appel radio-télévisé qu'il faudrait lancer à Ntoumi, le chef des miliciens ninjas-nsiloulou pour le convaincre d'abandonner le maquis. Quant à ce qu'il en est de la table ronde sur la paix dans le Pool, l'idée fait aussi son chemin depuis avant et après la rencontre qu'il signale du président de la République avec les sages et notables de ce département, le 10 octobre dernier, à Brazzaville.

Il est peut-être des propositions qui, même opportunes, n'ont pas besoin d'être écrites sur papier, notamment celles portant sur le programme du gouvernement. On suppose, en effet, que pour tout document de ce type, la clairvoyance politique commande des adaptations en fonction de la situation du moment, l'essentiel

étant d'en préserver la bonne intention. Le Premier secrétaire de l'Upads projette de voir le Congo adopter un autre mode de gestion dans « la paix, la concorde nationale et la stabilité des institutions ». Montrant qu'il suit avec attention les déclarations du chef de l'Etat, il se déçoit que son appel à « une véritable révolution des mentalités » soit resté lettre morte.

Pascal Tsaty Mabiala n'a-t-il pas omis, expressément ou non, d'énumérer un point qui aurait contrarié le pouvoir, et peut-être désaltéré certains de ses amis de l'opposition ? Peut-être a-t-il voulu, pour cette première sortie publique, demeurer mesuré pour manœuvrer comme une force de propositions gardant la suite dans les idées. Les jours à venir nous diront si ce futur nouveau costume dont il a déposé les mensurations chez le couturier depuis un moment lui conviendra.

Gankama N'Siah

Communiqué de la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région

1. Les chefs d'État et de gouvernement des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région (l'« Accord-cadre ») se sont réunis à l'occasion de la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi le 19 octobre 2017 à Brazzaville (République du Congo). La réunion a été organisée par S. E. M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République du Congo, avec le concours des institutions garantes, à savoir l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

2. Les participants, dont la liste est jointe en annexe au présent communiqué, ont examiné l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région depuis leur dernière réunion, tenue à Luanda (Angola) le 26 octobre 2016, et ont convenu de ce qui suit :

Neutralisation des forces négatives et rapatriement des combattants désarmés

3. Ont condamné la poursuite des activités des forces négatives dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), y compris l'attaque récemment menée par les Mai-Mai Yakutumba contre Uvira (Sud-Kivu), et déploré leurs effets négatifs sur la population civile et la stabilité de la région; ont réaffirmé leur ferme détermination à éradiquer totalement ces forces négatives de la région; se sont félicités de ce que les Forces armées de la RDC (FARDC) et la Force de la Monusco continuent de coopérer contre les Forces démocratiques alliées (ADF), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et d'autres groupes armés, et les ont prié d'accélérer leur action à cet égard.

4. Ont prié les garants de l'Accord-cadre de poursuivre leurs engagements avec les parties prenantes afin de créer les conditions propices à la reprise des consultations conjointes entre la RDC et la direction de l'ex-M23 concernant la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et le rapatriement des éléments de l'ex-M23 qui se trouvent encore en Ouganda et au Rwanda.

5. Ont pris note de la visite effectuée par le Comité d'appui technique de l'Accord-cadre dans l'est de la RDC du 7 au 10 septembre 2017 et, conformément aux recommandations du Comité, ont décidé de ce qui suit :

i. Encourager le gouvernement de la RDC, agissant avec l'appui des pays de la région et de la Monusco, à poursuivre vigoureusement la neutralisation des forces négatives, conformément aux engagements pris au titre de l'Accord-cadre et du Protocole de non-agression et de défense mutuelle de la CIRGL;

ii. Recommander le renforcement de la Brigade d'intervention de la Monusco en vue de l'adapter aux nouveaux défis liés à la lutte contre les forces négatives opérant dans l'est de la RDC, afin de maintenir la pression militaire et d'intensifier les opérations contre ces groupes armés, en particulier les ADF, les FDLR, Kamuina Nsapu et d'autres groupes armés et terroristes qui continuent de déstabiliser la RDC;

iii. Adresser un message fort et sans ambiguïté à tous les combattants désarmés étrangers en RDC, y compris les FDLR et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) dans l'opposition, qu'il n'y a d'autre solution que le retour dans leur pays d'origine;

iv. Achever le rapatriement sans conditions des combattants désarmés des FDLR qui se trouvent dans les camps de transit de Kanyabayonga, Kisangani et Walungu en RDC, ainsi que des ex-combattants de l'ex-M23 qui sont encore présents en Ouganda et au Rwanda, dès que possible et au plus tard le 20 octobre 2018;

v. Demander à cet effet que soit relancé le mécanisme de suivi, comprenant les gouvernements de l'Ouganda, de la RDC et du Rwanda, la Monusco et les garants de l'Accord-cadre, et proposer des modalités visant à accélérer le rapatriement des combattants désarmés et de leur famille;

vi. Veiller à ce que la situation des femmes et des enfants dans les camps de transit des FDLR situés dans l'est de la RDC soit traitée de toute urgence, notamment en encourageant le HCR, l'Unicef et d'autres acteurs humanitaires à chercher des moyens d'accélérer leur rapatriement au Rwanda;

vii. Veiller également à ce que les auteurs présumés de crimes contre l'humanité fassent l'objet d'enquêtes et soient traduits en justice conformément aux dispositions de l'Accord-cadre, du Protocole de la CIRGL relatif à la coopération judiciaire et du droit international.

Dialogues et processus politiques dans la région République Démocratique du Congo

6. Ont noté que malgré les retards pris dans la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016, ce dernier reste un cadre viable pour mettre fin à la crise politique en RDC; ont souligné la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des mesures de confiance pour instaurer les conditions propices au bon déroulement du processus électoral.

7. Ont salué les progrès notables accomplis dans la mise à jour de la liste électorale (42 millions d'électeurs inscrits à ce jour sur les 45 millions prévus) et souligné la nécessité de publier rapidement un calendrier électoral consensuel et le budget correspondant, tel que prévu dans l'accord du 31 décembre 2016; ont encouragé le Gouvernement à veiller à ce que les lois électorales requises soient adoptées.

8. Se sont félicités de la décision de la SADC de nommer un Envoyé spécial chargé d'appuyer le processus électoral en RDC et des conclusions de la réunion de haut niveau sur la RDC qui s'est tenue en marge de l'Assemblée générale le 19 septembre 2017 à New York, lesquelles prévoient une approche concertée entre l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie et la SADC, y compris par la création d'une équipe d'experts coordonnée chargée d'aider la Commission électorale nationale indépendante (Céni) à préparer les élections.

9. Ont condamné les actes de violence commis contre les agents de l'État, les forces de l'ordre et les civils ainsi que les violations des droits de l'homme dans les Kasais; ont pris note des efforts déployés par le Gouvernement pour enquêter sur les violations des droits de l'homme ayant été signalées et poursuivre les auteurs présumés, avec le concours de l'équipe d'experts internationaux des Nations unies sur les Kasais.

10. Se sont félicités de l'évolution positive de la situation sécuritaire dans les Kasais et ont salué les résultats de la conférence sur la paix, la réconciliation et le développement dans le Grand-Kasai, tenue le 19 septembre 2017.

Burundi

11. Ont noté que le dialogue interburundais dirigé par la Communauté des États d'Afrique de l'est progresse lentement et ont encouragé tous les participants à poursuivre et conclure les consultations en cours en vue de tenir un dialogue inclusif.

12. Ont souligné la nécessité de prendre des mesures effectives concernant la protection des droits de l'homme et prié toutes les parties prenantes de coopérer à cet égard.

13. Ont renouvelé l'appui des pays de la région aux efforts déployés par S. E. M. Benjamin W. Mkapa, ancien président de la République-Unie de Tanzanie, facilitateur du dialogue interburundais au nom de la Communauté d'Afrique de l'est, sous la direction de S. E. M. Yoweri Museveni, président de l'Ouganda, agissant en sa qualité de médiateur.

14. Ont souligné l'importance de l'appui régional et international cohérent et coordonné apporté au dialogue sur le Burundi mené par la Communauté d'Afrique de l'est et salué la nomination de M. Michel Kafando au poste d'Envoyé spécial de l'ONU le 5 mai 2017.

Soudan du Sud

15. Ont condamné les violations répétées du cessez-le-feu par toutes les parties et se sont dits vive-

ment préoccupés par les attaques qui continuent d'être commises par divers groupes armés au Soudan du Sud, donnant lieu à des déplacements, pertes de vies et souffrances de la population civile sans précédent.

16. Ont salué la tenue, le 12 juin 2017, du trente et unième Sommet extraordinaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui a été consacré à la situation au Soudan du Sud, et se sont dits favorables à l'organisation d'un forum de revitalisation de haut niveau visant à restaurer un cessez-le-feu permanent négocié et à faire respecter intégralement l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud; sont résolus à parler « d'une seule voix », comme le souligne le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine publié à l'occasion de sa réunion ministérielle tenue le 20 septembre 2017.

17. Se sont félicités des progrès réalisés dans l'organisation du dialogue national au Soudan du Sud et ont invité toutes les parties à s'engager à trouver une solution politique, soulignant que le conflit ne saurait être réglé par la voie militaire.

18. Ont remercié le président de l'Ouganda, S. E. M. Yoweri Museveni, d'avoir accueilli des réunions entre différentes factions du MPLS en vue de les réunifier et encouragé les différentes factions à participer au processus de bonne foi afin de créer un environnement propice à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix.

République Centrafricaine

19. Ont fermement condamné les violences que continuent de commettre des groupes armés en République centrafricaine et demandé à tous ces groupes de cesser immédiatement les hostilités et de s'engager à régler leurs différends par la voie politique, notamment dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en appui des efforts du gouvernement du S. E. M. Faustin-Archange Touadéra, Président de la République centrafricaine.

20. Ont demandé aux autorités nationales de faire des progrès dans les domaines de la justice et de la responsabilité, du désarmement et de la réconciliation, conformément aux conclusions du Forum de Bangui qui s'est tenu en mai 2015; se sont félicités, à cet égard, de la mise en place de la cour pénale spéciale.

21. Ont salué les conclusions de la réunion de haut niveau sur la République Centrafricaine qui s'est tenue en marge de l'Assemblée générale le 19 septembre 2017 à New York, en particulier l'appel lancé en faveur de l'accélération et de la mise en œuvre effective de la feuille de route de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et du renforcement des capacités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (Minusca) afin de lui permettre de mettre en œuvre son mandat plus efficacement.

Kenya

22. Ont été informés de l'état de préparation de l'élection présidentielle qui doit se tenir le 26 octobre 2017 au Kenya.

23. Ont exprimé leur solidarité avec le peuple kenyan et appelé toutes les parties concernées à tout faire pour la tenue d'élections libres, crédibles et pacifiques.

24. Ont lancé un appel à la retenue à toutes les parties.

25. Ont demandé au président Denis Sassou N'Guesso, président de la Conférence internationale sur la région des Grands lacs et président du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, de se rendre rapidement à Nairobi pour soutenir les efforts visant à créer les conditions favorables à la tenue de l'élection présidentielle.

Mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre

26. Ont réaffirmé que l'Accord-cadre reste un mécanisme essentiel pour parvenir à une paix durable et

à la stabilité en RDC et dans la région et se sont à nouveau pleinement engagés à le mettre en œuvre; ont approuvé à cet égard le rapport de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays signataires de l'Accord-cadre, tenue le 17 octobre 2017 à Brazzaville, et le rapport annuel du Comité d'appui technique de 2017.

27. Ont approuvé également la liste actualisée des activités prioritaires du Plan d'action régional en vue de la mise en œuvre des engagements régionaux pris au titre de l'Accord-cadre et prié le Comité d'appui technique de présenter un rapport sur sa mise en œuvre à l'occasion de la dixième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi; se sont félicités de la retraite tenue par le Comité d'appui technique les 4 et 5 mai 2017 et ont approuvé le mandat révisé du Comité.

28. Ont salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action régional, notamment :

a. La réunion régionale des Ministres en charge de la jeunesse tenue à Livingstone (Zambie) du 7 au 9 juin 2017;

b. La réunion consacrée à l'exploitation et au commerce illicites des ressources naturelles organisée les 5 et 6 juillet 2017 à Nairobi par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands lacs et le secrétariat de la CIRGL;

c. La création du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands lacs en novembre 2016 à Nairobi.

29. Ont encouragé le secrétariat de la CIRGL et les Bureaux de l'Envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands lacs et le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands lacs à continuer de renforcer leur collaboration aux fins de la mise en œuvre du Pacte de la CIRGL et de l'Accord-cadre.

30. Ont encouragé l'ONU à œuvrer avec les pays de la région à la promotion de la coopération transfrontière, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de son Cadre stratégique régional pour les Grands lacs.

31. Ont encouragé le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands lacs, agissant en consultation avec le secrétariat de la CIRGL, la SADC et l'Union africaine, à organiser des réunions régulières pour faire le point sur l'application de la Déclaration de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre adoptée à Goma (RDC) en juillet 2016.

32. Se sont déclarés préoccupés par l'augmentation considérable des déplacements dans la région des Grands lacs au cours de l'année écoulée, le nombre total de personnes déplacées s'établissant aujourd'hui à plus de 7 millions et celui de réfugiés et de demandeurs d'asile à 3,5 millions; ont souligné la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité des civils et exhorté les acteurs nationaux, régionaux et internationaux à continuer de répondre aux besoins humanitaires urgents et à trouver des solutions durables pour les personnes déplacées, les réfugiés et les demandeurs d'asile; ont encouragé l'Envoyé spécial du secrétaire général pour la région des Grands lacs à tenir des consultations avec les parties prenantes concernées afin de continuer de promouvoir des solutions durables aux déplacements dans la région.

Prochaine réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi

33. Ont accueilli avec satisfaction l'offre faite par la République de l'Ouganda d'accueillir la neuvième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi en 2018.

34. Ont fait part de leur profonde reconnaissance à S. E. le Président Denis Sassou N'Guesso et au Gouvernement et au peuple de la République du Congo, qui ont accueilli avec générosité le Sommet du Mécanisme régional de suivi, et remercié tous ceux qui ont concouru au succès de la réunion.

Fait à Brazzaville, le 19 octobre 2017

DÉVELOPPEMENT

Des Congolais formés à la gestion des zones économiques spéciales

Une trentaine de cadres nationaux issus des différents ministères viennent d'être formés en Chine dans la construction et la gestion des zones économiques spéciales (ZES). De retour au pays, ils ont eu un échange, le 20 octobre à Brazzaville, avec le ministre en charge du département, Gilbert Mokoki.

« Les ZES sont l'un des piliers de la diversification de l'économie. La construction de celles-ci participe à l'industrialisation de notre pays », a indiqué le ministre Mokoki, s'adressant à ces stagiaires.

Le gouvernement a déjà mis en place deux lois portant respectivement création des ZES et création d'une agence de planification et de promotion des ZES. Il a approuvé, le 17 octobre dernier en Conseil des ministres, un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité national d'orientation des ZES.

Gilbert Mokoki a expliqué que son département était en train d'œuvrer pour l'adoption, au Parlement, du projet de loi sur la création de la ZES de Pointe-Noire et pour la formation des ressources humaines dans la construction et l'exploitation des ZES. « Au moment où nous allons concrétiser notre politique en matière des ZES, je voudrais réveiller votre conscience... Que vos connaissances acquises soient mobilisées pour le bien du pays », a-t-il déclaré.

Le gouvernement prévoit de créer dans le pays quatre ZES, notamment à Pointe-Noire, Brazzaville, Oyo-Ollombo et Ouessou. Première à voir le jour, la ZES de Pointe-Noire bénéficie, dans son processus de construction, de l'appui technique et financier de la Chine. Elle devrait permettre de résorber tant soit peu le chômage à travers la création de quelque 100 000 emplois directs et indirects, selon le gouvernement.

Ce projet prévoit la construction d'une zone de services logistiques, d'un port minéralier et de plusieurs unités industrielles. Bonne Année Bongo, chef de la délégation des stagiaires congolais, a fait savoir que la formation d'une durée de trois mois a porté sur les conférences et les visites de terrain dans les villes chinoises de Beijing, Tianjin, Shanghai, Shenzhen et Suzhou.

« La ZES de Shenzhen est le type du modèle correspondant à celle de Pointe-Noire. Shenzhen nous a permis de dégager la substance de la création des ZES, notamment celle de la ville océane », a-t-il dit.

Notons que ces cadres formés en Chine sont issus des ministères des Finances (douanes et impôts), du Commerce, de l'Industrie, des ZES et des autres départements impliqués dans le projet des ZES.

Christian Brice Elion

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

De nouveaux agents assermentés pour l'autorité de régulation

Quinze travailleurs de l'Agence de régulation des postes et communications électroniques (Arpce), dont trois femmes et douze hommes, ont prêté serment le 20 octobre, à Brazzaville, au cours d'une audience publique au Tribunal de grande instance de Brazzaville.

L'audience solennelle a été présidée par Didier Narcisse Iwandza, magistrat, membre du Conseil supérieur de la magistrature, accompagné du procureur de la République, Igor Osseté, du greffier en chef, Jaspers Demba, et du bâtonnier du barreau de Brazzaville, Me André François Quenum.

Après lecture des notes de nomination par le procureur de la République, les heureux récipiendaires ont exprimé leur engagement à travers la formule « je le jure », marquant le serment qui fera d'eux « des

officiers publics », ainsi que l'a souligné Me Igor Osseté.

Le procureur de la République a rappelé les missions de ces derniers qui « sont devenus des collaborateurs de la police judiciaire du fait qu'ils effectuent les opérations de constatation des infractions commises ».

Le bâtonnier du barreau de la capitale a, quant à lui, évoqué l'importance de l'acte de prestation de serment. Au nombre des missions dévolues à ces agents, figurent l'observation de perturbations des réseaux et la constatation, avec les services de police, des cas de fraude, a dit Didier Narcisse Iwandza.

Cette audience publique a été organisée conformément aux statuts de l'ARPCE dont l'article 80 dispose que « le personnel de l'agence de régulation est chargé, en vertu des dispositions des lois et règlements des secteurs régulés, d'effectuer

les opérations de contrôle et de constatation des infractions commises, est assermenté ».

« La pertinence des missions de l'ARPCE impose un certain formalisme dans le cadre de ses pouvoirs d'enquêtes en matière d'infractions aux lois des secteurs régulés. A ce titre, il est légalement établi que les infractions entrant dans le champ d'application des articles 168 à 170 de la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques et des articles 59 à 60 de la loi n°10-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des postes, sont constatées par, entre autres, les agents assermentés de l'Agence de régulation », précise-t-on.

Ces quinze agents évoluent dans les départements stratégiques de l'autorité de régulation, notamment la direction des réseaux et des services de communications électroniques, la direction des ressources en fréquences et la direction des marchés du très haut débit. Ils constituent la quatrième vague des agents assermentés de l'ARPCE.

Rappelons que la première prestation de serment a eu lieu en 2010 avec 35 agents, la deuxième et la troisième se sont déroulées deux ans plus tard avec 14 agents.

Quantin Loubou et Grâce Galeko (stagiaire)



Prestation de serment par les agents de l'Arpce (Adiac)

POOL

Le HCR assiste près de six mille personnes déplacées

Le représentant de l'agence onusienne au Congo, Cyr Modeste Kouamé, a entamé, le 21 octobre à Kinkala, une campagne de distribution des produits non alimentaires au profit des sinistrés du département en vue d'accompagner les initiatives engagées par le gouvernement.

La remise du don fait suite à un appel à la solidarité lancé par le Congo, au terme d'une évaluation de l'action humanitaire dans le département du Pool, réalisée en novembre 2016 par le gouvernement avec la collaboration des agences du système des Nations unies. Le lot des produits non alimentaires a été remis à la représentation locale de l'ONG Caritas qui, à son tour, l'a distribué aux déplacés. Ce matériel a été essentiellement composé de 2838 couvertures, 580 bâches, 514 tentes, 2047 jerricanes, 2079 nattes, 311 sceaux dispensés à 3529 personnes regroupées en 975 ménages à Kinkala, chef-lieu du département du Pool. Récemment, le même matériel avait été remis à Caritas Nkayi qui l'avait distribué aux autres déplacés du Pool, réfugiés dans la Bouenza, un département voisin. Au total, on compte près de 6 000 sinistrés dont le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) assistera dans tous les sites de déplacés du Pool.

« Le HCR à Kinkala traduit de façon concrète votre engagement dans l'humanitaire et un soutien moral pour nous », a



Le représentant du HCR remettant le don à un sinistré (Adiac)

commenté Edgar Pascal Mankela, secrétaire général de la Caritas.

L'action humaniste du HCR a suscité plus d'engouement car plus un don planifié est structuré, plus son impact est important. Et la planification d'un don est aussi d'abord

tuation. Nous sommes congolais, ne sortons pas du néant et voulons la paix, c'est-à-dire aller librement aux champs », a

suiuvent leur action humanitaire dans le Pool, en collaboration avec le ministère des Affaires sociales, de l'action Humanitaire et de la solidarité.

« Nous sommes là pour appuyer, de façon concrète, les déplacés internes. Ensemble avec le gouvernement, nous travaillerons pour alléger vos souffrances. Nous ferons de notre mieux, à travers nos partenaires financiers, pour continuer à vous aider jusqu'à ce que vous allez retourner chez vous tranquillement », a déclaré Cyr Modeste Kouamé.

Pour assister les déplacés internes et coordonner leurs interventions humanitaires, les agences du système des Nations unies ont des méthodes très habituelles qui leur facilitent le travail de terrain.

« Chaque agence du système intervient en fonction de son rôle défini à l'avance. Aujourd'hui, vous recevez ce matériel de ménage mais cette assistance ne va pas s'arrêter là. Très ultérieurement, nous allons poursuivre notre action en fonction de nos moyens et grâce à l'appui du gouvernement. Nous connaissons la périodicité de ce matériel de ménage, nous allons revenir pour le renouveler », a promis Cyr Modeste Kouamé.

Fortuné Ibara

et avant tout un geste du cœur. « Merci, qu'on ne nous laisse pas. Que le gouvernement continue d'appuyer le HCR, parce que cette insécurité n'est pas notre volonté mais nous souhaitons qu'il y ait un terme à cette si-

souhaité Pierre Kifoua, un déplacé du Pool et résident au site de l'église Catholique à Kinkala.

Pour sa part, le représentant du HCR a reconforté les déplacés et les a rassurés que les agences du système des Nations unies pour-

FOOTBALL

Le programme des Congolais de la diaspora

Si Badila, Bifouma ou encore Saint-Louis seront probablement titulaires ce week-end avec leurs clubs, Doré, Passi et Mabella seront remplaçants. D'autres comme Ndinga et Dikamona sont suspendus, tandis que Massengo, Pambou, ou Binguila sont blessés. Tour d'horizon.



Tobias Badila était titulaire contre Clermont vendredi soir (DR)

En Ligue 1 française, notons la convocation de Morgan Poaty dans le groupe des 18 Montpellierains qui se rendront à Saint-Etienne ce vendredi soir.

En Ligue 2, Tobias Badila devrait débiter sur le flanc gauche de la défense de Nancy. Blessé à la cuisse, Vincent Muratori est, en effet, forfait pour au moins 3 matchs. Ryan Bidounga (blessé) et Mons Bassouamina (réserve) ne sont pas dans le groupe. Dans les rangs adverses, Fodé Doré sera, sauf surprise, remplaçant. Le duel entre Châteauroux et Le Havre devrait débiter sans Congolais sur le terrain, puisque Yann Mabella et Bryan Passi sont annoncés sur leur banc respectif. Bevic Moussiti Oko, légèrement souffrant des ischio-jambiers.

Du côté du Paris FC, Dylan Saint-Louis est pressenti pour commencer le match face à Valenciennes. A Brest, Exaucé Ngassaki, blessé, est absent pour le périlleux déplacement à Nîmes.

En Belgique, Jordan Massengo, blessé aux adducteurs depuis fin août, est forfait pour le match Union-Saint-Gilloise-Tubize.

En Espagne, Yhoan Andzouana poursuit l'apprentissage de son nouveau poste de latéral droit avec la réserve de Girona face au Pena Deportivo.

En Albanie, Hardy Binguila (cuisse) est forfait ce week-end. Son compère Charlevy Mabiala, qui devrait obtenir son permis de travail roumain en début de semaine prochaine, ne sera pas du match à Satu Mare, contrairement à Allan Kimbaloula. En Turquie, notons le choc entre Sivasspor et Bursaspor : l'occasion pour Thievy Bifouma et Dzon Delarge, les deux Congolais du moment, de croiser le fer. Expulsé le 30 septembre, Delvin Ndinga purgera lui son deuxième et dernier match de suspension.

Du côté de la Slovaquie, Yves Pambou Loembet (genou) ne participera pas au match du DAC face à Trenčín.

En Grèce, Clevid Dikamona, expulsé le week-end dernier, est sous le coup d'une suspension.

Camille Delourme

Suspension de la grève des agents du CNTS

Suite au versement par le gouvernement d'un mois d'arriéré de salaire, les agents du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) ont repris le service, le 20 octobre 2017. Peu avant, la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, s'est entretenue avec la section syndicale Fensas du CNTS. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour le paiement progressif des salaires dans un délai de 20 jours. Un dialogue social permanent sera établi en vue de trouver de solutions durables aux problèmes auxquels sont confrontés les agents du CNTS.

Rominique Nerplat Makaya

LITTÉRATURE

Éric Dibas Franck publie « Destins Maudits »

Dans ce roman de 144 pages, paru aux éditions L'Harmattan-collection Ecrire l'Afrique, l'auteur relate l'histoire de Loumingou Limoungou qui revisite son errance dramatique dans plusieurs pays en guerre.

Et pourtant le nom Loumingou signifie dans l'une des dialectes de la République du Congo, « dimanche ». Ce nom porteur de foi et d'authenticité ne lui a pas toujours porté bonheur. D'ailleurs, le bonheur « Je ne sais pas ce que c'est. Mes parents m'ont baptisé ainsi pour la simple et bonne raison que je suis née en ce jour sacré pour tous. », page 9 Loumingou Loumingou se retrouve au centre des hostilités comme si elle avait pris rendez-vous avec son tragique destin pour un parcours qui est immense dans les drames les plus inattendus. Elle survit presque indemne aux différents dangers et obstacles rencontrés, il y a lieu de se demander si elle n'est pas atteinte d'une malédiction.

Malembé, sa terre natale, est en guerre civile. Il s'ensuit des pertes matérielles et en vies humaines. Cette situation la pousse à quitter Malembé pour Shinga, où elle se réfugie. Malheureusement, là aussi, des hostilités déclenchent à son arrivée.

« Les hommes en uniforme courraient dans tous les sens regagnant les casernes. En un temps



record, le centre-ville était désert. Une colonne de véhicule blindés faisait mouvement en direction du palais présidentiel. Je vis des soldats se rapprocher de nous et nous dire de quitter rapidement les lieux car, une opération musclée était en cours. On apprend plus tard que le quartier général de l'armée avait été attaqué et que les assaillants s'étaient emparés de tout le matériel qui s'y trouvait et fait prisonniers les occupants. C'était le début de la guerre à Shinga. », page 56. Alors que faire ? retourner à Malembé où trouver refuge dans un autre pays ? Loumingou Loumingou part de Shin-

ga, s'installe à Landalalaville, elle est victime d'un hold-up. L'atmosphère dans cette ville l'inquiète et, elle décide d'aller vivre à Lukola dans l'espoir de retrouver une vie meilleure. Hélas, la guerre la poursuit dans toutes ces villes et ces pays qu'elle a traversés.

L'héroïne a connu toutes les joies et tous les malheurs du monde « Après tout ce que j'ai vécu, j'ai fini par m'armer d'une patience sans limite. C'est la meilleure arme que j'ai développée au cours de ces longues années de souffrances et d'incertitudes. J'ai du mal à réaliser que le calvaire enduré pendant toutes ces années touche à sa fin. Dieu m'a certes sauvé la vie mais, ... » Pages 131 à 140

Éric Dibas Franck est auteur de plusieurs ouvrages, notamment le renouvellement du bail à l'usage professionnel des pays de la zone Oha-da ; la convention des Nations unies sur le contrat de transport international des marchandises effectué entièrement ou partiellement ; les Nations-unies en Afrique : le cas de l'Angola ; Peine perdue.

Docteur en droit privé de l'Université de Paris XI-Sceaux ; Éric Dibas Franck est chargé de cours à la faculté de droit de l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville.

Rosalie Bindika

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLÉ
CONCEPTION GRAPHIQUE

UNE LARGE GAMME DE PRODUITS

Journaux

Magazines

Presse

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

Chemises à rabat

Cartes de visite

Calendriers

Livres

Flyers, Affiches

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

HUMEUR

Quand les termes « oncle paternel » et « tante maternelle » divisent les familles !

Et pourtant lorsqu'on s'inscrit sur le registre occidental, il n'y a rien de fâcheux dans l'usage de ces termes, car les frères du père sont des oncles paternels et les sœurs de la mère sont des tantes maternelles. Cependant, ces appellations dans de nombreux quartiers de nos villes créent quelques divisions familiales, surtout lors des retrouvailles familiales du genre : remise d'une dot, conseils et palabres familiaux ou même si un enfant a comme tuteur le petit-frère de son père et, comme par maladresse, il tente de l'appeler par son oncle paternel.

Tenez ! Cela vient de passer dans une famille, il y a environ deux semaines, lors de la remise de la dot où il était inscrit sur la liste les termes « *objets à fournir aux tantes maternelles* ». L'une des tantes maternelles, c'est-à-dire l'une des sœurs cadettes de la mère de la future épouse a vigoureusement réagi publiquement en jurant de ne plus prendre les objets qui lui étaient destinés, à savoir une pièce de tissu, des sandales, foulards et bijoux. Pour elle, cette appellation était tout simplement une séparation, car « comment comprendre que moi qui suis sortie d'une même mère et d'un même père que ma grande-sœur, on se permet de m'appeler par tante, alors que je suis aussi ni plus ni moins la mère de cette fille qu'on marie », disait-elle avec regret.

De la même manière, dans l'un des quartiers de la ville océane, un enfant a risqué d'être chassé de la maison par le petit-frère de son père. Cet enfant avait, selon le petit-frère de son père qui est aussi son tuteur, carrément séparé la famille, c'est-à-dire diviser la lignée des enfants et celle des pères. Tenez ! Le problème était le suivant. À la question : « Est-ce que votre père est là ? » posée par l'un des amis du petit-frère de son père qui est son tuteur, l'enfant avait tout simplement répondu : « Non, je ne vis pas avec mon père, je suis ici avec mon oncle paternel qui est d'ailleurs dans la maison ». Et son tuteur était brutalement sorti de la maison en donnant une gifle à celui-ci. « Je suis ton père et non ton oncle paternel, car après ton père c'est moi. Et tous, vous êtes mes enfants, que cette appellation cesse à partir de maintenant. Sinon, je te renverrai au village », vociférait avec colère ce tuteur.

Ces deux exemples montrent bien que l'emploi des terminologies parentales telles que « tante maternelle », « oncle paternel », « cousins », « demi-frères », « demi-sœurs » et autres pose énormément de problèmes dans certaines familles, car ces termes, semble-t-il, ont une connotation au Congo par exemple qui n'est pas de nature à souder les membres d'une même famille large que soit-elle. Car étant entendu que dans le jargon congolais, la plupart des familles parlent de l'oncle que l'oncle maternel et de la tante que la tante paternelle, c'est-à-dire respectivement le frère de la mère et la sœur du père. Ainsi donc, tous les autres parents sont soit des pères (petits-frères ou grands-frères du père) soit des mères (petites-sœurs ou grandes-sœurs de la mère).

Ainsi donc, dans certaines familles, quand un enfant commet l'erreur d'appeler le petit-frère de son père par l'oncle paternel, il n'est pas loin d'être sanctionné familialement. Et cela est dit clairement lors de certains regroupements familiaux, encore que l'abus de ces termes peut aussi et surtout occasionner des divisions familiales car des « oncles paternels » ou des « tantes maternelles » se disent être rejetés par des enfants de leurs frères ou de leurs sœurs, car pour eux ces termes sont « salissants » et « séparatistes ». Est-ce que les anthropologues et les autres spécialistes des sciences sociales revisiteront-ils leurs notes sur la notion de la parenté dans certains pays africains ? Affaire à suivre !

Faustin Akono

SOUS-PRÉFECTURE DE HINDA

L'école de Kondi-Mbaka fait peau neuve



Vue de l'école primaire de Kondi-Mbaka/Adiac

Construit au départ en matériaux non durables depuis sa création en 1981, l'établissement du cycle primaire de la localité a désormais des bâtiments modernes grâce à la société ENI-Congo, dans le cadre du Projet intégré de Hinda (PIH).

La cérémonie officielle d'inauguration de l'école de Kondi-Mbaka, village de la sous-préfecture de Hinda (à 42 km de Pointe-Noire), a eu lieu le 19 octobre, en présence de Gibel Tchicaya,

et le mât de l'école.

Remerciant la société ENI-Congo, Nicole Patricia Poaty a reconnu la bonne exécution des travaux par la société de construction Serbat Congo. Loratrice a rappelé que l'on ne pourra jamais parler de l'émergence d'un pays en mettant de côté les questions éducatives. « *La construction de cette école à travers le projet PIH de la société ENI-Congo cadre bien avec la vision du chef de l'Etat, qui pense que l'école congolaise doit être*

L'école primaire de Kondi-Mbaka disposait à sa création de trois niveaux, notamment CP1, CP2, et le CE1 avec un effectif total de 30 élèves. De nos jours, elle en compte près de 105. Les travaux de réhabilitation de cette école, réalisés par le groupe Serbat-Congo, ont duré six mois. C'est le quatrième établissement scolaire construit par ce groupe, dans le cadre du PIH

Nicole Patricia Poaty et Serge Dieudonné Moutou, respectivement directeur de cabinet du sous-préfet de Hinda (département du Kouilou), directrice départementale de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, représentant du directeur général de la société ENI Congo. La réhabilitation de cet établissement a porté sur la construction d'un bâtiment moderne de 25 mètres de long sur 7 de large, d'un bloc composé de trois salles de classe équipées en tables bancs, formant un cycle primaire complet puis d'un bloc administratif, des toilettes modernes pour élèves et enseignants, des habitations d'enseignants

modernisée en vue de permettre aux enseignants et aux élèves de travailler dans un cadre conviviale. Ainsi, nous ne pouvons qu'être reconnaissants à l'égard de la société ENI-Congo. Comme toutes les écoles publiques, l'école de Kondi-Mbaka doit se soumettre aux lois et règlements de la République édictés par la politique gouvernementale. Ainsi donc, les parents d'élèves ont la responsabilité d'aider leurs enfants en vue de bien conserver les installations et l'environnement scolaire », a-t-elle déclaré.

Pour sa part, François Poaty Mabilia, président de l'association des parents d'élèves, a déploré le manque d'enseignants dont souffre cette école. « *L'inauguration de cette école représente une nouvelle page qui s'ins-*

crit dans les annales de ce village. L'école primaire de Kondi-Mbaka compte aujourd'hui près de 105 élèves, en plus d'un enseignant qu'elle dispose actuellement, cette structure a besoin d'autres enseignants en vue de son fonctionnement normal », a-t-il indiqué.

L'école primaire de Kondi-Mbaka disposait à sa création de trois niveaux, notamment CP1, CP2, et le CE1 avec un effectif total de 30 élèves. De nos jours, elle en compte près de 105. Les travaux de réhabilitation de cette école, réalisés par le groupe Serbat-Congo, ont duré six mois. C'est le quatrième établissement scolaire construit par ce groupe, dans le cadre du PIH.

En plus des marches normales dont dispose l'école, le groupe Serbat-Congo a doté les bâtiments scolaires et les logements du personnel enseignant des rampes en vue de faciliter la mobilité des personnes handicapées. Les apprenants de la présente année scolaire 2017-2018 font partie de la première génération à étudier dans les conditions modernes. « *Cet ouvrage est une grande première pour les habitants de Kondi-Mbaka, ce travail a été rendu possible grâce à la rigueur de la direction division initiales communautaires et territoriales de la société ENI-Congo et le sérieux de l'entreprise Serbat-Congo. La collaboration entre les deux structures a déjà montré plusieurs preuves à travers beaucoup de réalisations faites dans le passé », a indiqué un agent de Serbat-Congo.*

F.A.

GENDARMERIE NATIONALE

Plus de 200 éléments en pré-stages dans la ville océane

Les pré-formations qui se déroulent depuis quelques jours à Pointe-Noire portent sur le deuxième objectif pour le diplôme de qualification supérieure de la gendarmerie deuxième niveau (DQSG2) et pour le grade de maréchal des logis chefs.

L'activité est coordonnée par le colonel Albert Matsounga, chef d'état major. Elle va permettre aux stagiaires de mieux comprendre l'éthique du gendarme, les procédures et le fonctionnement d'une brigade et d'une compagnie. C'est donc un moment d'étude physique, intellectuelle et morale que ces gendarmes sont en train de vivre actuellement. Cette expérience va donner une autre dimension plus professionnelle à leurs connaissances. Ils sont 84 stagiaires pour le diplôme de DQSG2, venant des départements du Niari, de la Bouéza, de la Lékoumou, de Pointe-Noire et du Kouilou et 138 pour le brevet de chef de groupe, venant tous de la région de gendar-



merie du Kouilou.

À l'issue de ces pré-stages, les plus méritants iront à Brazzaville pour prendre part au rendez-vous sur l'objectif ; une autre étape dans leur parcours de gendarme. Interrogé

sur ces pré-stages, le colonel Albert Matsounga a apprécié cette première expérience qui permet à la ville de Pointe-Noire d'avoir aujourd'hui plus de stagiaires. « Autrefois, tous les stages étaient organisés à l'école de la gendar-

Une vue des gendarmes crédit photos»DR» merie à Brazzaville. Compte tenu des conditions de logement, il était impossible d'avoir un grand nombre de stagiaires. En organisant ces pré-stages, nous avons la chance d'avoir plus de stagiaires candidats. Ce qui résout un grand problème

dans le département, celui du manque de stages. Et nous leur donnons une formation totalement tropicalisée qui tient compte des réalités légales, législatives du Congo, ils apprennent non seulement l'éthique du gendarme mais également comment se fait la politique judiciaire au Congo, quels sont les moyens que nous disposons et bien d'autres », a-t-il dit.

«En organisant ces stages en région, nous profitons non seulement des praticiens qui évoluent sur place mais également des avantages de ceux qui sont dans les brigades et dans les compagnies pour donner aux stagiaires leurs expériences», a poursuivi le colonel. Notons que jusqu'ici, les stages de la gendarmerie ont toujours été organisés à l'école de la gendarmerie à Brazzaville. Compte tenu des effectifs, le commandement a décidé de faire des pré-stages dans les quatre régions, à savoir Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Owando.

Hugues Prosper Mabonzo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



LIBRE CIRCULATION
DES PERSONNES

Le Gabon supprime les visas pour les ressortissants de la Cémac

En application de l'acte additionnel n° 01/13-Cémac-070-U-CCE-SE du 25 juin 2013 portant suppression des visas pour les ressortissants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) circulant dans l'espace communautaire, et afin de concilier la nécessité de la libre circulation et l'exigence sécuritaire, le Gabon a pris, le 19 octobre, une circulaire y relative.

Dans ce texte, il est précisé que tout ressortissant de l'un des Etats membres ci-après : Cameroun; Centrafrique; Congo; Tchad et Guinée Equatoriale, détenteur d'un passeport d'une validité d'au moins trois mois, n'est plus soumis à l'obligation d'un visa d'entrée au Gabon pour tout séjour ne dépassant pas trois mois.

Toutefois, les autorités compétentes du Gabon se réservent le droit de refuser l'entrée aux personnes n'ayant pas respecté le délai de séjour lors de leurs précédents voyages et aux personnes considérées comme pouvant porter atteinte à l'ordre public, à la sécurité nationale ou à la santé publique.

Cette circulaire, qui figurera au recueil des instructions permanentes, prend effet à compter de sa date de signature, et oblige les responsables de toutes unités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité.

La Rédaction

SANTÉ

Des médicaments et matériels remis aux hôpitaux de Brazzaville

Six établissements sanitaires de la ville capitale ont reçu, le 21 octobre, des kits de la part de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à travers le ministère de la Santé et de la population.

Les mouvements de grève dans le secteur de la santé ont augmenté le flux des malades dans la plupart des hôpitaux de Brazzaville.

« Il fallait donc aider ces structures sanitaires à résorber ce surplus en mettant à leur disposition des médicaments et d'autres équipements », a expliqué la représentante de l'OMS au Congo, Fatoumata Binta Diallo.

La ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, a réceptionné ces lots de médicaments avant de les mettre à la disposition des directeurs généraux des hôpitaux visités. A l'hôpital de Talangaï, avant de procéder à la remise du don, la ministre de la Santé a fait la ronde de quelques services. Sur certains lits de malades, se trouvent quelques élèves blessés lors d'une altercation au lycée Thomas-Sankara, le 19 octobre.

La délégation a ensuite pris la direction de l'hôpital central des armées, Pierre-Mobengo, où une vingtaine de césariennes



Remise symbolique de don à l'hôpital Pierre Mobengo / Crédit photo Adiac

est effectuée chaque jour depuis quelque temps. Jamais cela n'a été le cas auparavant. « L'hôpital central des Armées s'est distingué, entre autres, par la disponibilité du sang », a reconnu la ministre de la Santé et de la population, tout en rappelant le rôle important que joue cet hôpital dans le système sanitaire national.

Pour sa part, le général Pascal Ibata, directeur général de l'hôpital central des armées Pierre-Mobengo, s'est réjoui de ce don qui, selon lui, permettra de relever la capacité de prise

en charge des malades. « Ces médicaments et ce matériel seront utilisés au profit des patients que la République nous confie », a-t-il indiqué.

Au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, la ministre s'est rassurée de l'effectivité du fonctionnement du service des urgences avant de remettre le don à la direction générale de cet établissement.

A Makélékélé, le directeur de l'hôpital, Antoine Loussambou, a expliqué que le flux n'était pas aussi important que dans d'autres structures sanitaires.

Il a évoqué la baisse du taux d'accouchement et de la césarienne. Selon lui, les dispositions avaient été prises pour accueillir un peu plus de malades. C'est également le même cas à l'hôpital de Bacongo, dans le deuxième arrondissement de la capitale. « Vous avez travaillé d'arrache-pied, vous n'avez pas abandonné les patients. De notre côté (gouvernement), nous faisons tout ce que nous pouvons pour améliorer davantage la situation », a déclaré la ministre de la Santé.

Rominique Makaya

RÉFLEXION

Feu la CPI !

Il n'est jamais prudent, dans le métier de simple observateur qui est le nôtre, d'anticiper les événements à venir et donc de prédire des actes qui pourraient ne pas se produire alors même qu'ils semblaient inéluctables. C'est pourtant ce que nous n'hésitons pas à franchir, ici et maintenant, en écrivant que les jours de la Cour pénale internationale (CPI) sont comptés et que l'année 2018 verra très probablement l'Afrique quitter cette institution.

Une telle anticipation, contrairement aux apparences, ne doit rien à l'imagination ni à la spéculation. Elle est, en effet, fondée sur les données suivantes.

1. La CPI, qui est basée en Europe, à La Haye précisément, n'a pas cessé tout au long des dernières années de faire apparaître des failles dans son fonctionnement. En témoignent de façon accablante les péripéties du procès engagé contre l'ancien président de la Côte d'Ivoire, Laurent

Gbagbo, qui traîne en longueur depuis des années et relève plus de la pression politique que de la recherche de la vérité. Concentrant ses actions sur le continent africain, la CPI projette l'image d'une justice coloniale qui ne dit pas son nom et ne contribue en rien à la défense des droits de l'Homme sur le continent.

2. Plus le temps passe et plus les langues se délient à son propos au plus haut niveau des Etats africains comme le montre l'interview du président en exercice de l'Union africaine que publie cette semaine «Jeune Afrique». Ne mâchant pas les mots Alpha Condé plaide de façon claire et sans ambiguïté pour que les dirigeants africains coupables, ou supposés coupables de crimes contre l'humanité, soient jugés en Afrique même par une Cour de justice composée de juges africains qui ferait partie des institutions de l'Union africaine et qui, de

ce fait, serait indépendante.

3. S'il est vrai que tous les pays du continent ne sont pas d'accord sur le fait de créer cette Cour de justice, il l'est tout autant, pour ne pas dire plus, que la majorité des Etats est prête en réalité à franchir le pas. La preuve en est qu'un projet de sortie collective de la CPI a été acté par la majorité d'entre eux en juillet dernier et qu'un débat musclé se déroule en sous-main, dans les couloirs de l'Union, entre les partisans et les adversaires de la future Cour de justice africaine. Certes, pour l'instant un seul Etat, le Burundi, a franchi le pas du retrait de la CPI, mais tout indique qu'il sera vite rejoint par la plupart, sinon même la totalité des autres Etats africains.

4. Ceci est d'autant plus probable que le futur président de l'Union africaine, le Rwandais Paul Kagame, est lui-même convaincu que les

jours de la CPI sont comptés et qu'il faut donc jouer résolument la carte de la Cour de justice de l'Union africaine. Appuyé par la majorité des chefs d'Etat du continent, dont certains comme le Kenya et l'Afrique du Sud ne cachent pas leur volonté de quitter la Cour de La Haye, il n'aura aucun mal à convaincre ses pairs de prendre cette décision historique lorsqu'il accèdera à ses fonctions le 1er janvier 2018. Ce qui aura comme conséquence immédiate de placer cette même cour dans une position difficile puisque trente-quatre pays la quitteront en bloc.

La sagesse voudrait, dans un tel contexte, que la CPI batte enfin sa coulpe et reconnaisse ses manquements, mais l'orgueil des juges et des magistrats qui la composent est tel que ce mea culpa n'a aucune chance de se produire. Feu donc la CPI !

Jean-Paul Pigasse